

VULOG LABS

CONDITIONS GÉNÉRALES

TERMS AND CONDITIONS

Version 1.6 du 06 Janvier 2026

1. Conditions générales d'utilisation pour la location de véhicules en libre-service
2. Conditions générales d'utilisation pour le programme fidélité

1. Conditions générales d'utilisation pour la location de véhicules en libre-service

	Valide à compter du 06.01.2026		Valid as of 06.01.2026
	1. Objet		1. Subject matter
(1)	VULOG LABS, 21 RUE LONGUE, 69001 LYON, adresse électronique: bonjour@leoandgo.com (ci-après « Leo&Go ») exploite le concept d'autopartage Leo&Go. Leo&Go loue des véhicules Leo&Go à des clients inscrits au sein d'une zone desservie définie, sous réserve de leur disponibilité.	(1)	VULOG LABS, 21 RUE LONGUE, 69001 LYON, email address: bonjour@leoandgo.com (hereinafter referred to as "Leo&Go") operates the car sharing concept Leo&Go. Leo&Go rents out Leo&Go vehicles to registered customers within a defined home area, subject to availability.
(2)	Les présentes Conditions Générales s'appliqueront à l'inscription (accord cadre), à la validation du permis de conduire du conducteur (accord de validation) et à la location des véhicules Leo&Go (accord de location individuel). En communiquant les données de base (nom, prénom, adresse, adresse électronique, date de naissance et numéro de téléphone portable privé) et en acceptant les présentes Conditions Générales, l'accord cadre est conclu entre ledit Client et Leo&Go. Lors de la location de véhicules Leo&Go, les présentes Conditions Générales seront complétées par la politique tarifaire et les frais forfaitaires applicables. La conclusion de l'accord cadre n'engendrera, ni pour Leo&Go, ni pour le Client, le droit d'exiger la conclusion d'accords de location individuels. Les tarifs et frais applicables seront exclusivement ceux indiqués au moment de la location ou de la réservation (le cas échéant), tels que stipulés sur l'application Leo&Go ou le Portail Web Leo&Go, ou dans la politique tarifaire et les frais forfaitaires applicables disponibles sur www.leoandgo.com .	(2)	The present General Terms and Conditions shall apply to the registration (master agreement), the driver's license validation (validation agreement) and the rental of Leo&Go vehicles (individual rental agreement). With entering the master data (name, surname, address, email, date of birth and private mobile number) and acceptance of these General Terms and Conditions the master agreement is entered into between such Customer and Leo&Go. Upon leasing Leo&Go vehicles, the present General Terms and Conditions shall be supplemented by the fee and cost policy. The conclusion of the master agreement shall - neither for Leo&Go nor for the Customer - create a right to demand that individual rental agreements are entered into. The applicable prices and fees shall exclusively be the current prices and fees at the time of rental respectively reservation (if any), as stipulated in the Leo&Go App or the Leo&Go Web-Portal, or in the fee and cost policy available at www.leoandgo.com .
(3)	Leo&Go se réserve le droit de refuser l'inscription d'un Client ou de suspendre le compte du Client si Leo&Go a des raisons de croire que ledit Client ne se conformera pas à l'accord. Un Client ne peut pas créer plusieurs comptes auprès de Leo&Go.	(3)	Leo&Go reserves the right to reject the registration of a Customer or to suspend the account of the Customer if there is reason to assume that he/she will not act in accordance with the agreement. A Customer must not register several accounts with

			Leo&Go.
(4)	Leo&Go se réserve expressément le droit d'apporter des modifications aux Conditions Générales et à la politique tarifaire et aux frais forfaitaires applicables. Toute modification sera annoncée au Client par courriel et publiée sur le site web de Leo&Go. Les modifications seront réputées approuvées si le Client ne s'y oppose pas par écrit (courriel par exemple) dans le mois suivant l'annonce de ladite modification. Lors de l'annonce de la modification, Leo&Go attirera spécialement l'attention sur cette conséquence. Pour que l'opposition du Client soit réputée reçue à temps, sa date d'expédition fera foi.	(4)	Leo&Go expressly reserves the right to make amendments to the General Terms and Conditions and the fee and cost policy. Any amendments shall be announced to the Customer by email and by publication on the Leo&Go website. Changes shall be deemed approved if the Customer does not object to them in text form (e.g. email) within one month of the announcement of the respective change. Leo&Go shall specifically point this consequence out when announcing the amendment. For the objection to be deemed made in time, the dispatch date shall be decisive.
(5)	Les accords sont conclus en langue française. La rédaction de l'accord sera conservée par Leo&Go après la conclusion de l'accord. Dans le cas d'un conflit entre les versions en anglais et en français des Conditions Générales, la version en français prévaudra.	(5)	The agreements are concluded in the French language. The wording of the agreement will be stored by Leo&Go after conclusion of the agreement. In the event of any conflict between the French language and the English language versions of the General Terms and Conditions, the French language version shall prevail.
	2. Définitions		2. Definitions
(1)	« Client » désigne toute personne physique, morale ou société anonyme (les deux derniers seront ci-après mentionnés au titre de « Clients Professionnels) s'étant correctement inscrit(e) avec succès auprès de Leo&Go et ayant accepté les présentes Conditions Générales de Leo&Go.	(1)	"Customer" shall mean an individual, an entity or a partnership (the latter two are hereinafter also referred to as "Business Customers") that has properly and successfully registered with Leo&Go and accepted the Terms and Conditions.
(2)	« Application Leo&Go » est une application pour smartphone qui est, entre autres, un support d'accès à la réservation et à la location de véhicules Leo&Go, dans la mesure où cela est techniquement possible à l'emplacement correspondant. Pour plus de détails sur la disponibilité technique et la portée fonctionnelle de l'Application Leo&Go de chaque zone desservie Leo&Go, veuillez consulter le site internet de Leo&Go.	(2)	"Leo&Go App" is a smartphone application that serves, inter alia, as access medium for reserving and leasing Leo&Go vehicles, to the extent this is technically possible at the respective location. For details on the technical availability and the functional scope of the Leo&Go App at each Leo&Go site, please refer to Leo&Go's website.
(3)	« Zone desservie » correspond à la zone d'une ville Leo&Go ou à la station au sein de laquelle le véhicule Leo&Go peut être loué et déposé. Une zone desservie peut se composer de plusieurs zones. Le dépôt du véhicule Leo&Go en dehors d'une zone desservie pourra donner lieu au paiement de frais forfaitaires, conformément à la politique tarifaire et aux frais forfaitaires applicables. Les zones desservies peuvent être visualisées dans leur forme actuelle sur l'Application Leo&Go.	(3)	"Home area" is the area or the station in a Leo&Go city within the boundaries of which the Leo&Go vehicle can be rented and returned. A home area may consist of various zones. For returning the Leo&Go vehicle outside the home area, costs may be payable in accordance with the fee and cost policy. The home area can be viewed, in their current form on the Leo&Go App.
(4)	Les permis de conduire issus de l'Union Européenne (UE) et/ou de l'Espace économique européen (EEE)	(4)	European driver's licenses from the European Union (EU) and/or the European Economic Area (EEA) are

	<p>sont acceptés comme « permis de conduire valables ». Les permis de conduire extérieurs à l'UE/EEE ne sont pas acceptés, à l'exception de la Suisse et du Royaume-Uni.</p>		<p>accepted as a "valid driver's license". Non-EU/EEA driver's licenses are not accepted, with the exception of Switzerland and United Kingdom.</p>
(5)	<p>"L'Autopartage" désigne les locations avec une durée de location allant jusqu'à 30 jours qui sont réservées et/ou commencées dans l'Application Leo&Go.</p>	(5)	<p>"Carsharing" means rentals with a rental term of up to 30 days that are reserved and/or commenced in the Leo&Go App.</p>
(6)	<p>"L'Outil d'Accès" est l'Application Leo&Go.</p>	(6)	<p>"Access Tool" is the Leo&Go App</p>
(7)	<p>"Leo" désigne l'offre de véhicules en libre-service en voirie proposée par Leo&Go, en accès instantané ou avec pré-réservation depuis l'application Leo&Go. Les véhicules sont pris en main et restitués dans la zone desservie, les lieux de prise en main et de restitution pouvant être différents.</p>		<p>"Leo" refers to the self-service car rental service offered by Leo&Go, with instant access or pre-booking through the Leo&Go application. The vehicles are picked up and dropped off in the area served, although the pick-up and drop-off locations may be different.</p>
(8)	<p>"Accord de location individuel" désigne la location d'un véhicule Leo&Go, depuis la réservation du véhicule avec l'application Leo&Go, jusqu'à sa restitution avec le même outil d'accès.</p>		<p>"Individual Rental Agreement" means the rental of a Leo&Go vehicle, from the time the vehicle is reserved with the Leo&Go app, until it is returned with the same access tool.</p>
(9)	<p>"Accord cadre" désigne l'accord entre Leo&Go et le Client, de l'inscription du Client via l'application Leo&Go et l'acceptation des présentes Conditions Générales d'Utilisation, jusqu'à la résiliation du présent contrat conformément aux dispositions du § 15</p>		<p>"Master Agreement" means the agreement between Leo&Go and Customer, from Customer's registration via the Leo&Go application and acceptance of these Terms and Conditions of Use, until the termination of this Agreement in accordance with § 15</p>
	<p>3. Compte de paiement, données d'utilisateur</p>		<p>3. Settlement account, user data</p>
(1)	<p>Afin de pouvoir louer, réserver et utiliser le véhicule Leo&Go, le Client doit avoir choisi un moyen de paiement (carte de crédit nominative) pendant l'enregistrement ou sur l'Application Leo&Go et avoir saisi les données correspondantes. L'utilisation de cartes de crédit dites de prépaiement est interdite. Leo&Go se réserve le droit de demander un paiement par carte de crédit afin de conclure un contrat de location individuel avec un client, à titre de dépôt de garantie.</p>	(1)	<p>To be able to rent, reserve, and use the Leo&Go vehicle, the Customer must have selected means of payment (personal credit card) either during the registration or in the Leo&Go App and must have entered the corresponding data. Prepaid credit cards are not allowed. Leo&Go reserves the right to request credit card payment in order to conclude an individual rental agreement with a Customer, as a deposit.</p>
(2)	<p>Sur le profil de paiement standard, le détenteur du compte/de la carte de crédit doit correspondre au Client. Le Client doit tenir à jour les données personnelles qu'il/elle a saisies sur le compte d'utilisation Leo&Go. Cette disposition concerne particulièrement l'adresse, l'adresse électronique, le numéro de téléphone portable personnel, les informations relatives au permis de conduire et les informations bancaires et/ou relatives à la carte de crédit du Client. Si la preuve que les données sont manifestement obsolètes peut être faite (par ex., un</p>	(2)	<p>In the standard payment profile, the account holder/credit card holder must match the Customer. The Customer must keep the personal data he/she entered into the Leo&Go user account up to date. This shall apply in particular to the Customer's address, email address, personal mobile phone number, driver's license information and bank details and/or credit card information. If the data is demonstrably out of date (e.g. email cannot be delivered, mobile phone number is outdated), Leo&Go reserves the right to temporarily block such</p>

	courriel ne peut pas être envoyé ou le numéro de téléphone portable n'est pas joignable), Leo&Go se réserve le droit de bloquer à titre provisoire le compte dudit Client.		Customer's account.
(3)	En sauvegardant les données relatives à sa carte de crédit et en acceptant le paiement par carte comme moyen de paiement, le Client autorise Leo&Go à prélever sur sa carte de crédit tous les frais, coûts forfaitaires et pénalités contractuelles payables en vertu de l'accord cadre et/ou du contrat de location individuel.	(3)	When saving the Customer's credit card details and accepting those as means of payment, the Customer authorizes Leo&Go to take payments from the respective credit card for all fees, lump sum costs and contractual penalties payable under the master agreement and/or the individual rental agreement.
	4. Droit de conduire, Validation du permis de conduire		4. Right to drive, driver's license validation
(1)	<p>Le droit de louer et conduire des véhicules Leo&Go sera limité aux personnes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) âgées de plus de 21 ans au jour de la location, et titulaires d'un permis de conduire en cours de validité et reconnu en France et donnant droit à son titulaire de conduire le véhicule assuré en France depuis au moins deux ans, conformément à la Section 2.4 b) Ayant avec elles leur permis de conduire pendant la durée de la location et respectant les conditions et exigences prévues ci-après, le cas échéant; c) Disposant d'un compte actif auprès de Leo&Go. <p>Les personnes remplissant les conditions ci-dessus (a), b), et c)), et qui seraient encore en période probatoire, sont tenues d'afficher la lettre « A » (pour Apprenti) sur le véhicule (macaron amovible), pendant la durée de leur location. Ce dispositif est à retirer dès la fin de la location.</p>	(1)	<p>The right to take over and drive Leo&Go vehicles shall be limited to individuals who:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) are 21 years or older, and hold a valid driver's license for cars in full force and effect (not suspended, obsolete, cancelled, invalidated or withdrawn), for at least 2 years in France, in accordance with 2.4; b) carry their valid driver's license with them during the term of the rental and comply with all conditions and requirements set out therein, if any; c) have an active account with Leo&Go. <p>Individuals fulfilling the above conditions (a), b), and c)), and who are still on probation, are required to display the letter "A" (for Apprentice) on the vehicle (removable badge), for the duration of their rental. This device is to be withdrawn at the end of the rental.</p>
(2)	Les Clients personnes physiques doivent valider leur identité et leur permis de conduire via le processus de validation en ligne, conformément aux instructions avant la conclusion de l'accord de location individuel. La validation par le biais de l'Application Leo&Go repose sur un accord de validation avec Leo&Go. L'accord est conclu lorsque le Client choisit l'option de validation des documents sur l'Application Leo&Go et télécharge les photos, que le Client a prises de ses documents et de lui-même. A la suite du chargement de vos photos, le processus de validation commencera. Si le Client est un particulier il/elle a le droit de révoquer la	(2)	Customers who are individuals must validate their identity and drivers' license through the online validation process according to the instructions prior to the conclusion of the individual rental agreement. Validation with the Leo&Go App is made based on a validation agreement with Leo&Go. The agreement is entered into when the Customer chooses the documents validation option in the Leo&Go App and uploads the pictures, which the Customer has taken of its documents and him/herself. After the upload of your pictures, the validation process commences. If the Customer is a consumer he/she is entitled to withdraw the declaration to enter into the validation

	déclaration de volonté de conclure un accord de validation (voir les informations sur le droit de rétractation au § 15 ci-dessous). Le Client s'engage à fournir ses propres documents.		agreement (see information on right of withdrawal § 15 below). The Customer must provide its own documents.
(3)	Si le permis de conduire est suspendu, périmé, annulé, invalidé, ou retiré, ou s'il est perdu, le droit de conduire un véhicule Leo&Go sera immédiatement suspendu pendant la durée du retrait ou de la perte. Les mêmes dispositions s'appliqueront pour la durée d'une interdiction de conduire. Les Clients auront l'obligation d'informer Leo&Go dans les meilleurs délais de la suspension ou de la limitation de leur droit de conduire, de toute interdiction de conduire entrant en vigueur, ou de toute suspension ou retrait temporaire de leur permis de conduire. Leo&Go en saurait être tenu responsable si le Client conduit un véhicule avec un permis de conduire est suspendu, périmé, annulé, invalidé, ou retiré.	(4)	If the driver's license is suspended, obsolete, cancelled, invalidated or withdrawn or if it is lost, the right to drive the Leo&Go vehicle shall immediately be suspended for the duration of the withdrawal or loss. The same shall apply for the duration of a driving ban. Customers shall notify Leo&Go without undue delay of the suspension or limitation of their right to drive, any driving bans becoming effective or any temporary securing or seizure of their driver's license.
(4)	Les Clients ne sont autorisés à permettre à un tiers de conduire un véhicule Leo&Go que si ledit tiers est un client enregistré de Leo&Go, dont le compte a été validé avec succès, et que le Client est passager du véhicule concerné. Les frais établis dans la politique tarifaire et les frais forfaitaires applicables et/ou indiqués dans l'Application Leo&Go s'appliquent. Dans le cadre de la relation avec Leo&Go le Client est responsable pour toute faute du fait du tiers dans l'utilisation du véhicule Leo&Go. Hormis cela, il est formellement interdit de permettre à un tiers de conduire les véhicules Leo&Go. Les Clients ne doivent notamment en aucun cas communiquer leurs données d'identification (identifiant Leo&Go, mot de passe Leo&Go) à un tiers. Tout non respect fautif entraînera pour le Client le paiement d'une pénalité contractuelle d'un montant fixé dans la politique tarifaire. Le droit de demander des dommages et intérêts reste inchangé. Dans ce cas, la pénalité contractuelle est déduite de ces dommages.	(5)	Customers shall only permit a third party to drive a Leo&Go vehicle if the third party is a registered customer of Leo&Go, the third party's driver's license has been successfully validated and if the Customer is a passenger of the vehicle. The fees set out in the fee and cost policy and/or shown in the Leo&Go App apply. In the relationship to Leo&Go the Customer shall be liable for culpability of the third party in the use of the Leo&Go vehicle. Apart from that, all Customers are strictly prohibited from enabling any third party to drive the Leo&Go vehicles. In particular, it is not allowed to disclose the Customer login data (Leo&Go user name, Leo&Go password) to any third party. For every case of culpable non-compliance, the Customer shall pay a contractual penalty in the amount set out in the fee and cost policy. The right to claim for damages shall remain unaffected. In this case, the contractual penalty shall be deducted from such damages.
(5)	Pour les Clients Professionnels, le responsable du compte est responsable de contrôler que seuls les collaborateurs éligibles ont accès au compte professionnel. Ceci s'appliquera notamment lors de l'entrée et/ou la sortie de collaborateurs. Leo&Go n'a pas pour responsabilité la gestion des bénéficiaires du compte professionnel.		For Professional Customers, the account manager is responsible for checking that only eligible employees have access to the professional account. This will apply in particular when employees enter and/or leave the company. Leo & Go is not responsible for managing the beneficiaries of the professional account.
(6)	Pour les Clients Professionnels, des documents additionnels relatifs à leur situation professionnelle devront être fournis.		For Professional Customers, additional documents related to their professional situation will have to be provided.

	5. Outils d'accès		5. Access tools
(1)	<p>Pour être en mesure d'utiliser l'Application Leo&Go en tant qu'outil d'accès, le Client doit disposer d'un téléphone cellulaire compatible avec les exigences techniques de l'Application Leo&Go. Lors de chaque téléchargement de l'Application, le système contrôle automatiquement si le téléphone portable est conforme auxdites exigences; Leo&Go ne garantit aucune compatibilité à cet égard. Le Client fournira personnellement un moyen de communication de données mobiles et une connexion Bluetooth et prendra en charge tout coût de transmission de données payable au prestataire de services mobiles du Client. Le Client doit autoriser l'accès aux données de localisation pour permettre l'utilisation de l'application Leo&Go.</p>	(1)	<p>To be able to use the Leo&Go App as an access tool, the Customer must have a cell phone that is compatible with the technical requirements of the Leo&Go App. For every download of the App, the system automatically checks whether the cell phone is compatible with such requirements; Leo&Go does not guarantee compatibility in that respect. The Customer personally shall provide the possibility of mobile data communication and Bluetooth connection and shall bear any data transmission costs which become payable to the Customer's mobile service provider. The Customer must allow the access to its position, for the use of the Leo&Go application.</p>
(2)	<p>Il est interdit de manipuler l'Application Leo&Go par le biais de technologies de l'information. Tout non-respect à cet égard conduira à l'exclusion immédiate de Leo&Go et le Client supportera tous les frais relatifs aux dommages découlant dudit non-respect, le cas échéant.</p>	(2)	<p>It is prohibited to manipulate the Leo&Go App by means of information technology. Any non-compliance will immediately lead to the exclusion from Leo&Go and the Customer shall bear the costs of any damage resulting from non-compliance, if any.</p>
(3)	<p>Le Client signalera la perte ou la destruction de l'appareil mobile sur lequel l'Application Leo&Go est installée au service client de Leo&Go pour permettre à Leo&Go de bloquer l'outil d'accès et d'empêcher tout usage abusif. Le Client sera informé par courriel que l'outil d'accès a été bloqué.</p>	(3)	<p>The Customer shall report a loss or the destruction of the mobile device on which the Leo&Go App is installed to Leo&Go's service center to enable Leo&Go to block such access tool and prevent misuse. The Customer shall be informed by email that the access tool has been blocked.</p>
(4)	<p>Durant le processus d'inscription, le Client créera un mot de passe pour accéder aux informations confidentielles et aux fonctions dans l'application Leo&Go (par ex., location de véhicules Leo&Go, visualisation des factures, visualisation/modification des données personnelles/professionnelles). Le Client est tenu de garder ce mot de passe strictement confidentiel et d'empêcher que des tiers y accèdent. Le Client ne doit notamment en aucun cas écrire ou stocker le mot de passe sur un outil d'accès, ou son étui, ou bien d'une quelconque façon à proximité de l'outil d'accès. Le Client devra immédiatement modifier son mot de passe s'il a des raisons de penser qu'ils ont pu être divulgués à un tiers.</p>	(4)	<p>During the registration process, the Customer will create a password to access confidential information and functions in the Leo&Go App portal (e.g. rent Leo&Go vehicles, viewing invoices, viewing/changing personal/business data). The Customer is obligated to keep the password strictly confidential and protect them from access by any third party. In particular, the Customer must not at any rate note or store the password on an access tool or its carrier medium or otherwise keep them near the access tool. The Customer shall change the password immediately if there is reason to assume that it/they might have been disclosed to any third party.</p>
(5)	<p>Leo&Go procédera aux notifications appropriées, par le biais de l'Application ou par un message texte envoyé au numéro de téléphone mobile fourni par le Client au moment de son enregistrement sur l'Application et/ou à l'adresse électronique fournie par celui-ci lors de cet enregistrement.</p>	(5)	<p>LEO & GO will make the appropriate notifications, through the Application or by a text message sent to the mobile phone number provided by the Customer when registering on the Application and / or to the email address provided by the latter during this recording.</p>

	6. Réserveation et conclusion d'accords de location individuels		6. Reservation and conclusion of individual rental agreements
(1)	<p>Les Clients enregistrés et validés peuvent louer des véhicules Leo&Go. Seuls les véhicules identifiés comme disponibles au moment où le Client entend effectuer une location peuvent être loués.</p>	(1)	<p>Registered and validated Customers may rent Leo&Go vehicles. Only available vehicles when the Customer intends to start the rental can be rent.</p>
(2)	<p>Un véhicule Leo&Go peut être réservé depuis l'application mobile Leo&Go :</p> <p><u>Pour Leo (véhicules en voirie):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour un trajet planifié à l'avance ("pré-réserveation"). Le Client indique l'adresse (qui doit être incluse dans la zone Leo&Go), l'heure et la date de réserveation souhaitée. Pour être validée, la demande de réserveation doit être effectuée dans un délai minimal avant le début du trajet, qui est spécifié dans l'application Leo&Go. Leo&Go se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande de réserveation à son entière discrétion. La réserveation est validée à la réception de la confirmation par courrier électronique envoyé par Leo&Go au Client. Les frais de réserveation (spécifiés dans la politique tarifaire) et le montant du trajet sont facturés et dûs à la réception de la demande de réserveation par Leo&Go. <p>Annulation : en cas d'annulation à l'initiative du client, le montant du trajet est remboursé. Des frais d'annulation, conformément à la politique tarifaire et aux frais forfaitaires applicables peuvent s'appliquer.</p> <p>Modification : la date, l'heure ou l'adresse de départ peuvent être modifiées au plus tard 24h avant l'heure de départ. Toute modification dans les 24h précédant le départ pourra être rejetée par Leo&Go et les frais de pré-réserveation resteront dûs même en cas d'annulation par le client.</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour un trajet instantané. Le temps de réserveation maximum actuel est alors stipulé dans l'Application Leo&Go. La réserveation est sans frais pour la durée qui sera indiquée sur l'Application Leo&Go. Des frais peuvent être aussi appliqués si le Client prolonge activement la réserveation ou réserve à nouveau le véhicule Leo&Go dans un bref intervalle de temps. La commande ne peut être effectuée qu'à travers l'Application Leo&Go. <p>Leo&Go se réserve le droit d'accepter la conclusion</p>	(2)	<p>A specific Leo&Go vehicle can be reserved from the Leo&Go mobile application :</p> <ul style="list-style-type: none"> - for a pre-planned trip. The Customer indicates the address (which must be included in the Leo&Go zone), the time and the date of the desired reservation. To be validated, the reservation request must be made within a minimum period of time before the start of the trip, which is specified in the Leo&Go application. Leo&Go reserves the right to accept or refuse a reservation request at its sole discretion. The reservation is validated upon receipt of the confirmation by e-mail sent by Leo&Go to the Customer. The pre-booking fee (specified in the pricing policy) and the amount of the journey are invoiced and due upon receipt of the booking request by Leo&Go. <p>Cancellation : in the event of cancellation at the initiative of the customer, the amount of the journey is refunded. Cancellation fees can apply in accordance with the fee and pricing policy.</p> <p>Modification : the date, time or departure address can be changed no later than 24 hours before the departure time. Any modification within 24 hours prior to departure may be rejected by Leo&Go and the pre-booking fees will remain due even in the event of cancellation at the initiative of the customer.</p> <ul style="list-style-type: none"> - for an instant trip. The current maximum reservation time is then stipulated in the Leo&Go Application. The reservation is free of charge for the duration which will be indicated on the Leo&Go Application. Charges may also be applied if the Customer actively extends the reservation or rebooks the Leo&Go vehicle within a short period of time. The order can only be made through the Leo&Go App. <p>Leo&Go reserves the right to decide on the conclusion of individual rental agreements in its discretion.</p> <p>In individual cases, there may be deviations between the actual and the indicated location also due to</p>

	<p>d'accords individuels de location à son entière discrétion.</p> <p>Dans certains cas, des écarts peuvent exister entre la localisation réelle et celle indiquée, en raison d'inexactitudes du signal GPS.</p>		<p>inaccuracies of the GPS signal.</p>
(3)	<p>Conclusion des Accords de Location Individuel. L'accord de location individuel relatif à l'utilisation d'un véhicule Leo&Go est conclu dès que l'ordinateur de bord du véhicule Leo&Go a confirmé la location en déverrouillant la fermeture centralisée des portes. Le Client accepte dès lors les tarifs de location. Avant de démarrer, le Client se doit de contrôler que le véhicule Leo&Go ne présente pas de défaut ou dommage visible, ou de salissure importante et de les signaler à Leo&Go via l'Application Leo&Go, par téléphone ou par email. Si les défauts, dommages et/ou salissures sont importants, le Client contactera Leo&Go par téléphone pour signaler la nature et la gravité du défaut, du dommage et/ou de la salissure. Le Client s'assurera en particulier que l'état du Véhicule permet de l'utiliser en toute sécurité et vérifiera que l'autonomie du véhicule est suffisante pour réaliser le trajet souhaité. Pour que ledit défaut, dommage ou salissure soit attribué à la personne responsable, il est indispensable d'en faire le signalement avant le démarrage. Le Client est tenu de fournir les informations correspondantes de manière complète et honnête. Leo&Go a le droit d'interdire l'utilisation du véhicule Leo&Go si la sécurité du véhicule semble compromise.</p>	(3)	<p>Conclusion of Individual rental Agreements. The individual rental agreement on the use of a Leo&Go vehicle is entered into when the onboard computer of the Leo&Go vehicle has confirmed the rental by opening the central locking. By doing so, the Customer accepts the rental tariffs. Before driving off, the Customer is obliged to check the Leo&Go vehicle for any visible defect, damage, and gross soiling and to report them to Leo&Go via the Leo&Go App, by telephone or by email. In the case of serious defect, damage and/or soiling, the Customer shall contact Leo&Go by telephone to report the nature and seriousness of the defect, damage and/or soiling. The Customer shall ensure that the condition of the vehicle enables to use it safely, and that the autonomy of the vehicle is sufficient to complete the trip. To enable a correct allocation of the defect, damage, or soiling to the person causing the defect, damage, or soiling, it is indispensable to make the report before starting the engine. The Customer is obliged to provide the corresponding information completely and truthfully. Leo&Go is entitled to prohibit the use of the Leo&Go vehicle if the driving safety seems impaired.</p>
(4)	<p>Leo&Go a le droit d'appeler le Client sur le numéro de téléphone mobile enregistré dans les données personnelles si l'utilisation du service le nécessite.</p>	(4)	<p>Leo&Go is entitled to call the Customer under the cell phone number registered in the personal data if the use of the service requires it.</p>
(5)	<p>L'accord de location individuel commencera dès la conclusion de l'accord et se terminera une fois que le Client aura correctement mis fin à la location, conformément à la Section 10, ou si Leo&Go est autorisé à résilier la location conformément aux présentes Conditions Générales et qu'elle résilie la location de manière unilatérale.</p>	(5)	<p>The term of the individual rental agreement shall commence upon entering into the agreement and end when the Customer has properly terminated the rental pursuant to Section 10 or if Leo&Go is entitled to terminate the rental in accordance with these General Terms and Conditions and terminates the rental unilaterally.</p>
(6)	<p>L'accord de location individuel pour l'Autopartage pourra durer jusqu'à 30 jours. Leo&Go se réserve le droit de résilier les accords de location individuels de manière unilatérale à tout moment si leur durée maximum est dépassée.</p>	(6)	<p>The term of an individual rental agreement for Carsharing shall be up to 30 days. Leo&Go reserves the right to terminate individual rental agreements unilaterally at any time if the respective maximum term has expired.</p>
(7)	<p>Leo&Go a le droit de récupérer le véhicule Leo&Go et de le remplacer par un véhicule Leo&Go similaire à tout moment, en collaboration avec le Client.</p>	(7)	<p>Leo&Go is entitled to take back the Leo&Go vehicle and replace it by a comparable Leo&Go vehicle at any time in coordination with the Customer.</p>
(8)	<p><u>Droit de rétractation - accord de location individuel</u> Le Client n'est pas autorisé à se rétracter en ce qui</p>	(8)	<p><u>Right of withdrawal - individual rental agreement</u> The Customer is not entitled to withdraw from an</p>

	<p>concerne un accord de location individuel, une fois la réservation du véhicule effectuée.</p> <p>Les différents accords de location individuels sont établis pour toute la durée de la location (trajet) en question, qui sera réputée s'être achevée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit au moment de la résiliation de l'accord de location individuel par le Client lorsqu'il achève son trajet en bloquant le système de verrouillage centralisé du véhicule grâce à l'application Leo&Go - soit pour l'un des motifs indiqués dans les Conditions Générales d'Utilisation. 		<p>individual rental agreement once the vehicle has been reserved.</p> <p>Individual rental agreements are made for the duration of the rental (trip) in question, which will be deemed to have ended :</p> <ul style="list-style-type: none"> - upon termination of the individual rental agreement by the Customer when he/she completes the trip by blocking the central locking system of the vehicle through the Leo&Go application - or for one of the reasons indicated in the Terms and Conditions
	7. Prix, défaut de paiement, avoirs		7. Prices, default in payment, credit balance
(1)	<p>Le tarif applicable est affiché au Client sur le site www.leoandgo.com. Un changement de prix n'est pas possible après le début de la location individuelle / de la réservation. Tous les tarifs et frais sont soit affichés sur l'Application Leo&Go ou prévus dans la politique tarifaire et les frais forfaitaires applicables. Tous les montants forfaitaires sont prévus dans la politique tarifaire et les frais forfaitaires applicables tels que modifiés de temps à autre. Les prix sont les prix finaux tout compris qui incluent la TVA obligatoire applicable. Leo&Go peut facturer et/ou prélever au client une partie ou la totalité du montant du trajet avant la fin de l'accord de location individuel. Le paiement du solde ou de la totalité du montant du trajet sera dû dès la fin de l'accord de location individuel.</p>	(1)	<p>The relevant rate is displayed to the Customer on the website www.leoandgo.com. A change to a different rate is not possible after commencing the individual rental. All rates and fees are either displayed in the Leo&Go App or set out in the fee and cost policy. All lump sum costs are set out in the fee and cost policy as amended from time to time. The prices are end prices that include the applicable statutory VAT. Leo&Go can invoice and/or debit the Customer part of or the full amount of the trip before the end of the individual rental agreement. The payment of remaining full amount shall be due upon termination of the individual rental agreement.</p>
(2)	<p>Leo&Go peut prélever un montant à titre de dépôt de garantie sur le moyen de paiement choisi par le Client avant le début du contrat de location individuel.</p> <p>Si le prélèvement d'un dépôt de garantie s'applique, Leo&Go en informera le Client et le dépôt de garantie sera prélevé. Le dépôt de garantie peut concerner le véhicule Leo&Go, les clés ou les accessoires (siège enfant, chaînes, ...).</p>	(2)	<p>Leo&Go may debit an amount as a security deposit on the Customer's selected means of payment prior to the commencement of the individual rental.</p> <p>If the debit of a security deposit applies, Leo&Go will inform the Customer and the security deposit will be debited . The deposit can cover the Leo&Go vehicle, the keys or accessories (parking/fuel and charging card, baby seat, snow chains, ...)</p>
(3)	<p>Leo&Go peut prélever un montant à titre de prépaiement sur le moyen de paiement choisi par le Client avant le début du contrat de location individuel pour les trajets avec pré-réservation, ou pendant le contrat de location pour les trajets sans réservation. Le prépaiement peut concerner uniquement le trajet en cours ou à venir dans le cas d'un trajet avec réservation. Ce montant ne pourra être supérieur au coût estimé du trajet selon les informations fournies par le client lors de sa demande de réservation, ou selon les informations disponibles au moment où le prépaiement est</p>		<p>Leo&Go may debit an amount as a prepayment from the payment method chosen by the Customer before the beginning of the individual rental contract for trips with a pre-booking, or during the rental contract for trips without a pre-booking. The prepayment can be for the current trip only or for the upcoming trip in the case of a trip with a reservation. This amount can not exceed the estimated cost of the trip based on the information provided by the customer at the time of the reservation request, or based on the information available at the time the prepayment is made for a trip without a reservation.</p>

	<p>effectué pour un trajet sans réservation.</p> <p>Un prépaiement peut également être effectué lors du processus de validation du compte du Client, afin de vérifier la validité du mode de paiement enregistré. Le montant prélevé sera recrédité sur le compte Leo&Go du client et sera déduit de ses factures à venir. Dans le cas où le Client souhaiterait clôturer son compte avant que la totalité du montant prépayé ne soit dépensée, le solde lui sera remboursé par Leo&Go sur demande écrite.</p>		<p>A prepayment may also be made during the validation process of the Customer's account, in order to verify the validity of the payment method registered. The prepaid amount will be credited back to the customer's Leo&Go account and will be deducted from future invoices. If the Customer wishes to close his or her account before the entire prepaid amount has been spent, the balance will be reimbursed by Leo&Go upon written request.</p>
(4)	<p>Si le véhicule n'est pas apte à être utilisé, aucun frais ne sera imputé au Client.</p>	(3)	<p>If the Leo&Go vehicle is not fit for use, no fees will be charged to the Customer.</p>
(5)	<p>Un avoir en euros peut être acquis; il est également possible que des avoirs en euros soient offerts lors d'activités promotionnelles, sous réserve de conditions d'application spécifiques.</p>	(4)	<p>A credit balance can be acquired in the form of Euro funds; it is also possible that Euro funds are granted in the course of promotional activities. The relevant conditions apply.</p>
(6)	<p>Si un Client reçoit un avoir, il sera crédité sur son compte dans les 3 jours ouvrés. Si le compte du Client contient un solde créditeur localement utilisable, celui-ci sera utilisé en priorité lors de l'utilisation par le Client. L'avoir expirant en premier sera consommé en premier. Dans la mesure où le Client ne possède pas d'avoir sur son compte (ou qu'une utilisation dépasse l'avoir), le moyen de paiement privilégié du Client sera utilisé pour le paiement. Le Client peut visualiser l'état actuel de son avoir en euros à tout moment sur l'Application Leo&Go. Toute attribution d'avoirs en euros non utilisés durant la période de validité sera perdue.</p>	(5)	<p>If a Customer receives a credit balance, it will be credited to the account within 3 working days. If the Customer's account contains a credit balance that is locally redeemable, the relevant credit balance will at first be consumed for the Customer's usage. The credit funds expiring the soonest will be consumed first. To the extent the Customer does not have funds on his/her account, – or the usage exceeds the existing funds – the Customer's preferred means of payment will be used for the charges. The Customer can view the current status of his/her funds at any time in the Leo&Go App. Any allotments not used within the validity period of the respective funds shall be forfeited.</p>
(7)	<p>L'avoir peut être utilisé pour les frais de conduite (hors tarif aéroport et zones spécifiques)</p>	(6)	<p>The credit balance can be used for driving only (airport rates and zone specific rates are not included)</p>
(8)	<p>L'utilisation des véhicules Leo&Go, conformément au choix du Client dans l'accord de location individuel - sera comptabilisée conformément au tarif applicable. Les forfaits ne s'appliqueront que pour une location d'un seul véhicule Leo&Go.</p>	(7)	<p>The use of Leo&Go vehicles shall – in line with the Customer's selection in the individual rental agreement – be accounted for in accordance with the relevant rate. Packages shall only apply for one rental of a Leo&Go vehicle.</p>
(9)	<p>Les paiements en tant que Client privé seront réalisés conformément au moyen de paiement choisi. Le Client s'assurera que le moyen de paiement sélectionné est suffisamment approvisionné. Leo&Go se réserve le droit de rejeter tout moyen de paiement spécifié par le Client et, si plusieurs moyens de paiement ont été spécifiés, de changer le moyen de paiement sélectionné par le Client comme moyen de paiement par défaut; cette information devra être communiquée par avance au Client, le cas échéant.</p>	(8)	<p>Payments as a private Customer shall be made according to the selected means of payment. The Customer shall ensure that his/her selected means of payment has sufficient cover. Leo&Go reserves the right to reject any means of payment specified by the Customer and, if several means of payment have been specified, to change the means of payment selected as default means of payment by the Customer; this shall be communicated to the Customer in advance, if applicable.</p>
(10)	<p>Les paiements en tant que Client Professionnel</p>		<p>Payments as a Business Customer shall be made by:</p>

	<p>seront réalisés:</p> <p>i. soit par carte de crédit à l'émission d'une facture périodique;</p> <p>ii. soit par virement bancaire sous 10 jours après émission d'une facture périodique;</p> <p>iii. soit par prélèvement SEPA</p> <p>En cas d'achat de crédits ("packs de crédits"), le paiement sera réalisé le jour de l'achat, sauf si des conditions particulières sont en place entre le Client Professionnel et Leo&Go.</p>		<p>i. by debiting the credit card upon issuance of the invoice, or;</p> <p>ii. via bank transfer within 10 days from issuance of the invoice, or;</p> <p>iii. via SEPA direct debit</p> <p>In the case of package purchase ("pack of credits"), the payment will happen at the day of the purchase, unless particular conditions are in place between the Business Customer and Leo&Go.</p>
(11)	<p>Les offres spéciales, réductions, vouchers et offres similaires ne peuvent pas être combinées, sauf dans la mesure expressément permise dans un cas individuel.</p>	(9)	<p>Special offers, discounts, vouchers and similar offers cannot be combined, unless to the extent expressly permitted in the individual case.</p>
	8. Cession de créances		8. Assignment
(1)	<p>Leo&Go se réserve le droit de céder ses créances en vertu de l'accord. Dans ce cas, Leo&Go fournit les données nécessaires à la cession des créances au cessionnaire qui ne doit pas traiter ou utiliser ces données à toute autre fin. Le Client sera informé de ladite cession. Dans ce cas, le Client pourra effectuer le paiement au cessionnaire avec effet libératoire; Leo&Go restera en charge des requêtes, plaintes, etc. générales des clients.</p>	(1)	<p>Leo&Go reserves the right to assign its receivables under the agreement. In this case, Leo&Go provides the data required for the assignment of receivables to the assignee who must not process or use such data for any other purpose. The Customer shall be notified of such an assignment. In such case, the Customer may make payments to the assignee with debt discharging effect; Leo&Go shall remain responsible for general customer requests, complaints, etc.</p>
(2)	<p>Le Client autorise Leo&Go ou, le cas échéant, le cessionnaire (en cas de cession des droits d'encaissement visée à l'article 8.1 ci-dessus) à encaisser toutes sommes que le Client est tenu de payer en relation avec les présentes Conditions Générales, par le biais du mode de règlement indiqué par le Client.</p>	(2)	<p>The Customer authorizes LEO & GO or, where applicable, the assignee (in the event of transfer of collection rights referred to in article 8.1 above) to collect any sums that the Customer is required to pay in relation to these Terms, by means of the payment method indicated by the Customer.</p>
	9. Obligations générales du Client / interdictions		9. General obligations of the Customer / prohibitions
(1)	<p>Si le Client est tenu de contacter Leo&Go ci-après, il ou elle utilisera le numéro de téléphone fourni sur l'Application Leo&Go.</p>	(1)	<p>If the Customer is hereinafter obliged to contact Leo&Go, he/she shall use the telephone number specified in the Leo&Go App.</p>
(2)	<p>Le Client est tenu:</p> <p>a) de traiter le véhicule Leo&Go avec soin, en particulier de respecter les dispositions du manuel de fonctionnement du fabricant, les exigences de rodage, les valeurs maximum des tours par minute, et de vitesse;</p> <p>b) d'informer Leo&Go immédiatement de</p>	(2)	<p>The Customer is obliged to:</p> <p>a) treat the Leo&Go vehicle carefully and gently, in particular to observe the provisions of the manufacturer's operation manual as well as the running in requirements and the specified maximum revolutions per minute and speed;</p> <p>b) notify Leo&Go immediately of any damage</p>

	<p>tout dommage découlant d'un acte de violence, d'un accident ou salissures importantes, par mail à bonjour@leoandgo.com;</p> <p>c) d'effectuer avec soin l'état des lieux extérieur et intérieur du véhicule au début du trajet, et d'effectuer les photos du véhicule demandées à la fin du trajet.</p> <p>d) de protéger le véhicule Leo&Go contre le vol (les fenêtres doivent être fermées et la fermeture centralisée verrouillée, avec une vérification physique du verrouillage du véhicule) en cas de pause ou de fin de trajet;</p> <p>e) de contrôler régulièrement les liquides de fonctionnement et la pression des pneus lors de longs trajets et à intervalle régulier, et de les ajuster, si nécessaire;</p> <p>f) de vérifier si le véhicule Leo&Go est affecté de défauts apparents avant de conduire;</p> <p>g) de satisfaire toutes les exigences légales liées au fonctionnement du véhicule Leo&Go, notamment en vertu du Code de la route, dans la mesure où elles ne relèvent pas de la responsabilité de Leo&Go en vertu du présent accord;</p> <p>h) de s'arrêter immédiatement si un témoin d'alerte lumineux apparaît sur le tableau de bord et de contacter Leo&Go pour évaluer si le trajet peut être poursuivi ou non; et</p> <p>i) de s'assurer, lors de la conduite d'une voiture électrique, que la batterie est suffisamment chargée en quittant la zone desservie définie pour être ramenée dans ladite zone et pouvoir correctement enclencher le processus de charge, le cas échéant.</p> <p>j) de stationner le véhicule sur des places de stationnement autorisé tels que définis par le code de la route.</p> <p>k) d'informer Leo&Go en cas de changement ou de cessation d'activité du Client Professionnel.</p>		<p>resulting from violence or accident or of any gross soiling, by email at bonjour@leoandgo.com;</p> <p>c) to carefully carry out the exterior and interior inspection of the vehicle at the beginning of the trip, and to take the required photos of the vehicle at the end of the trip.</p> <p>d) generally protect the Leo&Go vehicle against theft (windows must be closed and the central locking locked, with a physical check of the vehicle's locking) in case of stopover or end trip;</p> <p>e) check the operating liquids and the tire pressure on extended trips at regular intervals and, if necessary, adjust them;</p> <p>f) check the Leo&Go vehicle for obvious defects prior to driving;</p> <p>g) fulfill all statutory requirements in connection with the operation of the Leo&Go vehicle, in particular under the in particular under the French Highway Code, to the extent they are not assumed by Leo&Go under this agreement;</p> <p>h) stop immediately if a warning light appears in the dash board display and contact Leo&Go to discuss whether the trip may be continued; and</p> <p>i) ensure that, when using an electric vehicle, the battery has sufficient capacity at the time of leaving the home area to bring the vehicle back into the home area and to be able to properly start the charging process, if applicable.</p> <p>j) park the vehicle in authorized parking spaces as defined by the highway code.</p> <p>k) inform Leo&Go in case of change or termination of business for Business Customers.</p>
(3)	<p>Le Client ne doit pas:</p> <p>a) conduire le véhicule Leo&Go sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments pouvant altérer son aptitude à conduire.</p> <p>b) désactiver l'airbag du passager, à moins que cela ne soit nécessaire pour transporter des enfants ou des bébés dans un réhausseur/siège enfant ou pour respecter les instructions du fabricant en matière d'installation de sièges auto. Si l'airbag passager a été désactivé, le Client doit réactiver l'airbag passager lors de la</p>	(3)	<p>The Customer must not:</p> <p>a) drive the Leo&Go vehicle under the influence of alcohol, drugs or pharmaceuticals which might impair his/her fitness to drive.</p> <p>b) deactivate the passenger airbag, unless this is necessary to transport children or babies with a necessary seat elevation/child seat or to observe all instructions of the manufacturer relating to the installation of baby seats. If the passenger airbag has been deactivated, the Customer must activate the passenger</p>

	<p>résiliation de la location;</p> <p>c) utiliser le véhicule Leo&Go pour des événements de sport automobile ou des courses de tout type;</p> <p>d) utiliser le véhicule Leo&Go pour des essais de véhicule, des formations de conduite ou pour le transport de personnes ou de biens à des fins commerciales (ex., services de courrier, livraison de pizzas), excepté si Leo&Go a pré-approuvé cette utilisation spécifique par écrit;</p> <p>e) utiliser le véhicule Leo&Go pour transporter des substances facilement inflammables, toxiques ou dangereuses de manière générale, dans la mesure où elles dépassent les quantités ménagères;</p> <p>f) utiliser le véhicule Leo&Go pour transporter des objets ou des substances pouvant porter préjudice à la sécurité de la conduite ou endommager l'intérieur du véhicule en raison de leur nature, taille, forme ou poids;</p> <p>g) utiliser le véhicule Leo&Go pour commettre des délits;</p> <p>h) fumer ou permettre aux passagers de fumer dans le véhicule Leo&Go;</p> <p>i) transporter des animaux dans le véhicule Leo&Go, à moins qu'ils se trouvent dans une cage placée en toute sécurité dans le coffre;</p> <p>j) salir exagérément le véhicule Leo&Go ou y laisser des déchets de toute nature;</p> <p>k) transporter plus de passagers que le nombre autorisé lors de l'autorisation de mise en circulation du véhicule;</p> <p>l) entreprendre des réparations ou des modifications du véhicule Leo&Go ou faire entreprendre des réparations ou modifications de son propre chef;</p> <p>m) transporter des enfants ou des bébés sans le réhausseur/siège auto adéquat. Le Client doit respecter toutes les instructions du fabricant concernant l'installation des sièges auto;</p> <p>n) se rendre en dehors de l'Europe avec le véhicule Leo&Go;</p> <p>Le Client paiera une pénalité contractuelle d'un montant fixé dans la politique tarifaire pour toute violation fautive de la Section 9 (3). Le droit de demander des dommages et intérêts reste inchangé. Dans ce cas, la pénalité contractuelle est déduite de ces dommages.</p>		<p>airbag when terminating the rental;</p> <p>c) use the Leo&Go vehicle for motor sports events or races of any kind;</p> <p>d) use the Leo&Go vehicle for vehicle tests, driving trainings or for transporting persons on commercial terms or commercial transports (e.g., courier services, pizza delivery), except Leo&Go has pre-approved the specific use in writing;</p> <p>e) use the Leo&Go vehicle to transport easily inflammable, poisonous or otherwise hazardous substances to the extent they significantly exceed household quantities;</p> <p>f) use the Leo&Go vehicle to transport objects or substances that might impair driving safety or damage the interior of the Leo&Go vehicle due to their nature, size, form or weight;</p> <p>g) use the Leo&Go vehicle to commit criminal offenses;</p> <p>h) smoke or allow others to smoke in the Leo&Go vehicle;</p> <p>i) take animals into the Leo&Go vehicle, unless they are in a closed cage that is safely placed in the trunk;</p> <p>j) grossly soil the Leo&Go vehicle or leave any kind of waste in the Leo&Go vehicle;</p> <p>k) carry more passengers than the number permitted by the vehicle registration;</p> <p>l) carry out repairs or any alterations to the Leo&Go vehicle or have such repairs or alterations carried out on the Customer's own authority;</p> <p>m) transport children or babies without a necessary seat elevation/child seat. The Customer must observe all instructions of the manufacturer relating to the installation of baby seats;</p> <p>n) make trips outside Europe with the Leo&Go vehicle;</p> <p>The Customer shall pay a contractual penalty in the amount set out in the fee and cost policy for any culpable breach of Section 9 (3). The right to claim for damages shall remain unaffected. In this case, the contractual penalty shall be deducted from such damages.</p>
(4)	<p>Pour préserver l'environnement, dans l'intérêt public en général et celui les autres Clients, le style de conduite du Client sera respectueux de</p>	(4)	<p>In the interest of the environment, the general public, and the other Customers, the Customer's driving style shall be environmentally sound and</p>

	l'environnement et économe en carburant. Le Client privilégiera l'utilisation du mode dit "éco".		fuel-efficient. The Customer shall mostly use the "eco" mode.
	10. Fin de la location		10. End of rental
(1)	<p>Si le Client souhaite mettre un terme à une location (et par conséquent au contrat de location individuel), il sera tenu:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) de s'informer sur les possibilités de stationnement approuvées par Leo&Go dans la ville correspondante et de stationner correctement le véhicule Leo&Go, conformément aux dispositions applicables du code de la route, sur une place de stationnement spécifiquement destinée aux véhicules Leo&Go ou, si le stationnement y est autorisé, sur une place de stationnement en voirie gratuite ou payante dans la zone Leo&Go. Toute violation du code de la route ou interdictions imposées par le propriétaire de ladite place de stationnement sera aux frais du Client; b) de ne pas mettre fin à une location Leo&Go dans des parkings privés ou professionnels (type parking souterrain, garage privé, cour, etc.) qui ne sont pas expressément signalés comme des parcs de stationnement Leo&Go. L'interdiction sera également valable pour les parcs de stationnement des centres commerciaux, restaurants, etc., ainsi que dans les parkings d'universités ou autres institutions similaires. Le véhicule Leo&Go doit être accessible pour tous à tout moment; c) de restituer le Véhicule avec un niveau minimum d'autonomie, indiqué sur le tableau de bord, de 20 kilomètres, suffisant pour qu'il puisse être conduit jusqu'à la station de recharge ou mise en carburant. En cas de restitution à l'aéroport, le minimum d'autonomie est de 40km. d) de s'assurer que le frein à main a été enclenché, que toutes les fenêtres et portes ont été correctement fermées et verrouillées et toutes les lumières éteintes; e) de s'assurer que l'airbag passager est activé; f) de s'assurer qu'aucun déchet, salissure, ou effet personnel n'a été laissé dans le véhicule Leo&Go. 	(1)	<p>If the Customer wants to terminate a rental (and, thereby terminate the individual rental agreement), the Customer is obliged:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) to inform himself/herself about the parking possibilities approved by Leo&Go in the respective city and to park the Leo&Go vehicle properly and in accordance with the applicable road traffic provisions either in a specifically marked parking space provided by Leo&Go or, if it is allowed to park the vehicle there, in a paying or non-paying public car park. Any breach of traffic rules or prohibitions imposed by the owner of the respective space shall be at the Customer's expense; b) not to terminate the Leo&Go rental on any private or business premises (e.g. parking garages, backyards, etc.) which are not expressly marked as Leo&Go car parks. The prohibition shall also apply to customer car parks of shopping centers supermarkets, restaurants etc. as well as universities and similar institutions. The Leo&Go vehicle must be accessible for everybody at any time; c) To return the vehicle with minimum 20km of autonomy, to enable a drive to the charging/fueling station. In case of return at the airport, the minimum autonomy is 40km. d) to make sure that the parking brake has been put on, all windows and doors have been fully closed and locked and all lights have been switched off; e) to make sure that the passenger airbag is activated; f) to make sure that no waste, soilings or personal items are left in the Leo&Go vehicle.
(2)	La location ne peut en aucun cas prendre fin dans des zones où le stationnement n'est pas autorisé à	(2)	In areas where parking is not allowed on certain days or at certain times (e.g. 'No Stopping' restrictions)

	<p>certaines dates ou à certaines heures (par ex., « Interdiction de s'arrêter », avec un panneau supplémentaire tel que « de 8 h 00 à 19 h » ou « tous les mardis, de 6 h 00 à 13 h 00 »). Ces dispositions s'appliquent également aux interdictions de stationnement déjà imposées mais pas encore en vigueur (interdiction de stationnement temporaire en raison d'événements ou de déménagements, emplacement réservé aux véhicules de livraison à certaines heures, ...).</p>		<p>with an additional sign such as "8 a.m. to 7 p.m." or "On Tuesdays, 6 a.m. to 1 p.m.") the rental can not be terminated. The same shall apply to parking prohibitions that have already been imposed but are not yet valid in terms of time (e.g. temporary parking prohibitions because of events or relocations, space reserved for delivery vehicles at certain times,...).</p>
(3)	<p>La location ne peut prendre fin que :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) si le véhicule Leo&Go se trouve dans la zone desservie. Les limites de la zone desservie peuvent être visualisées à tout moment sur l'Application Leo&Go. L'affichage proposé par l'Application est indicatif et ne justifie aucune réclamation. b) si une connexion par téléphone mobile peut être établie à l'emplacement du véhicule Leo&Go. Si cela n'est exceptionnellement pas possible, le Client devra déplacer le véhicule Leo&Go en conséquence. 	(3)	<p>The rental can only be terminated :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) if the Leo&Go vehicle is located within the home area. The limits of the home area can be viewed at any time in the Leo&Go App. The display in the App serves as an orientation and shall not create any claim. b) if a cell phone connection can be established at the location of the Leo&Go vehicle. Where this is not possible in an exceptional case, the Customer has to relocate the Leo&Go vehicle accordingly.
(4)	<p>Les Clients doivent résilier la location par leurs moyens d'accès. Auparavant, les fenêtres et les portes doivent avoir été fermées (voir section 10.1). Leo&Go se réserve le droit de mettre automatiquement fin à la location après que le véhicule Leo&Go a été stationné correctement. Ce n'est que lorsque le véhicule Leo&Go confirme la fin de la location en verrouillant le système de verrouillage central que la location est effectivement terminée. Le Client doit s'assurer que la résiliation de la location est entièrement terminée avant de quitter le véhicule Leo&Go. Si le Client quitte le véhicule Leo&Go alors que le processus de location n'est pas terminé, la location continue, aux frais du Client.</p>	(4)	<p>Customers shall terminate the rental via their means of access. Prior to this, the windows and doors must have been closed (see Section 10 (1)). Leo&Go reserves the right to automatically initiate the ending of the rental after the Leo&Go vehicle has been properly parked. Only when the Leo&Go vehicle confirms the end of the rental by locking the central locking system, the rental is terminated. The Customer must ensure that the termination of the rental is fully completed before leaving the Leo&Go vehicle. If the Customer leaves the Leo&Go vehicle although the rental is not terminated, the rental continues at the expense of the Customer.</p>
(5)	<p>Si la location ne peut pas être résiliée, le Client informera Leo&Go immédiatement et il restera auprès du véhicule jusqu'à ce que Leo&Go ait pris une décision quant à la marche à suivre, ce qui ne pourra excéder 30 minutes. Tout frais supplémentaire de location encouru sera remboursé par Leo&Go après évaluation de la situation si le Client n'est pas en tort ou si cette situation résulte d'un cas de force majeure. Par exemple, le Client est en tort si le véhicule Leo&Go ne permet pas la résiliation du fait que les portes ne sont pas fermées ou si le véhicule Leo&Go se trouve en dehors de la zone desservie. Si le Client ne se conforme pas à ces obligations, le paiement d'une somme forfaitaire pourrait s'appliquer en conformité avec la politique tarifaire.</p>	(5)	<p>If the rental cannot be terminated, the Customer shall promptly notify Leo&Go accordingly and stay with the Leo&Go vehicle until the service center has made a decision on how to proceed, which shall not exceed 30 minutes. Any additional rental costs incurred shall be reimbursed by Leo&Go after a review if the Customer is not at fault or if such a situation results from a case of force majeure. For example, the Customer is at fault if the Leo&Go vehicle does not allow a termination of the rental because the doors are not closed or if the Leo&Go vehicle is located outside of the home area. Otherwise a lump sum payment in accordance with the fee and cost policy might apply.</p>

(6)	Dans le cas d'un accident après lequel le véhicule Leo&Go ne peut plus être déplacé, la location prendra fin, au plus tard, au moment de la remise du véhicule Leo&Go au dépanneur/remorqueur..	(6)	In case of an accident after which the Leo&Go vehicle can no longer be moved, the rental shall end at the latest upon handover of the Leo&Go vehicle to the towing company.
	11. Gestion des accidents, dommages, défauts et réparations; infractions routières; soupçon de fraude		11. Handling of accidents, damage, defects and repairs; traffic offenses; suspicion of fraud
(1)	<p><u>Etat des lieux de début de location - Déclaration des dommages à la prise du véhicule</u> Le Client est tenu d'effectuer avec soin l'état des lieux extérieur et intérieur du véhicule au début du trajet, en suivant les indications dans l'application Leo&Go, en signalant tout nouveau dommage/défaut ou salissure non répertorié dans l'application Leo&Go. L'état des lieux de début de location est obligatoire. En cas de non signalement, de signalement incomplet ou inexploitable (ex : photos de mauvaise qualité, mauvais angle de vue, ...) la responsabilité du Client peut être engagée et les frais de remise en état seront facturés au Client conformément à la politique tarifaire et aux frais forfaitaires applicables. L'utilisateur ne pourra invoquer l'absence d'état des lieux de début de location ou un état des lieux incomplet ou inexploitable pour se décharger de sa responsabilité en cas de dommages constatés à la suite de la location.</p> <p><u>Etat des lieux de fin de location</u> Le Client est tenu d'effectuer des photos du véhicule à la fin de son trajet, en suivant les indications dans l'Application. Ces photos doivent couvrir l'intégralité du véhicule, en incluant obligatoirement les quatre côtés dans leur intégralité (sans aucune partie masquée), afin d'attester de la conformité du stationnement et de l'absence de nouveaux dommages.. L'état des lieux de fin de trajet est obligatoire. En cas de non signalement, la responsabilité du Client peut être engagée et les frais de remise en état seront facturés au Client conformément à la politique tarifaire et aux frais forfaitaires applicables. L'utilisateur ne pourra invoquer l'absence d'état des lieux de fin de location ou un état des lieux incomplet ou inexploitable pour se décharger de sa responsabilité en cas de dommages constatés à la suite de la location. Le simple signalement par l'utilisateur suivant ou par les équipes Leo&Go est un élément suffisant pour facturer les frais de remise en état à l'utilisateur dès lors que les photos du véhicule prises par le Client lors de l'état des lieux ne permettent pas d'avérer l'absence du dommage signalé.</p> <p>En cas d'incident rencontré dans l'application mobile</p>	ppl	<p><u>Inventory at the start of the rental period - Declaration of damage on collection of the vehicle</u> The Customer must carefully inspect the exterior and interior of the vehicle at the start of the trip, following the instructions in the Leo&Go application, and report any new damage/defects or dirt not listed in the Leo&Go application. The inventory of fixtures at the start of the rental period is compulsory. If no report is made, or if the report is incomplete or unusable (e.g. poor quality photos, wrong angle of view, etc.), the Customer may be held liable and the costs of repairing the property will be invoiced to the Customer in accordance with the applicable pricing policy and fixed costs. The user may not invoke the absence of an inventory of fixtures at the start of the rental period or an incomplete or unusable inventory of fixtures to absolve itself of liability in the event of damage observed following the rental period.</p> <p><u>Inventory at the end of the rental period</u> The Customer must take pictures of the vehicle at the end of the journey, following the instructions in the Application. These photos must show the entire vehicle, including the four sides (with no hidden part), in order to demonstrate that it has been parked correctly and that there has been no other damage. This inventory is compulsory. In the event of failure to report damage, the Customer may be held liable and the cost of restoring the vehicle will be invoiced to the Customer in accordance with the applicable pricing policy and flat-rate charges. The absence of an inventory at the end of the rental period, or an incomplete or unusable inventory, may not be used by the user as an excuse to avoid liability in the event of damage occurring after the rental period. A simple report by the next user or by the Leo&Go teams is sufficient to invoice the user for the cost of repairing the vehicle if the photos of the vehicle taken by the Customer during the inventory cannot prove that the damage reported was not present.</p> <p>In the event of an incident encountered in the mobile application that does not allow the inspection to be</p>

	qui ne permettrait pas d'effectuer ces états des lieux, le Client est tenu de transmettre les photos par courrier électronique (adresse indiquée dans l'application)		carried out, the Customer must send the photos by e-mail (to the address indicated in the application).
(2)	Le Client signalera par téléphone tout accident, dommage et défaut ayant lieu pendant la location au service client de Leo&Go sous une heure maximum. Les mêmes dispositions s'appliquent dans le cas d'accident, dommage et défaut que le véhicule Leo&Go présente déjà au début de la location, cf. Section § 6 (3).	(1)	The Customer shall report any accidents, damage and defects occurring during the trip by telephone to Leo&Go's support center without an hour maximum. The same shall apply to any accidents, damage and defects the Leo&Go vehicle shows already at the commencement of the rental, cf. Section 6 (3).
(3)	Le Client s'assurera que tout accident, vol, feu ou dommage causé par les animaux ou tout autre dommage impliquant un véhicule Leo&Go qu'il conduit sera signalé et enregistré par la police dans tous les cas de blessures corporelles et autrement si les circonstances de l'accident le justifient, sans délai. Si la police refuse d'enregistrer les détails d'un accident, le Client informera en conséquence Leo&Go dans les meilleurs délais par téléphone. Dans ce cas, le Client conviendra de la marche à suivre en concertation avec le service client de Leo&Go et suivra ses instructions. Cette disposition s'appliquera dans le cas d'un accident causé par le Client ou par un tiers, peu importe que le dommage soit mineur ou non. Le Client ne pourra quitter la scène de l'accident qu'après : <ul style="list-style-type: none"> a) que la police ait terminé de recueillir les informations relatives à l'accident (ou, si cela est impossible, après avoir informé Leo&Go); et b) que des mesures pour préserver les preuves et atténuer les dommages aient été prises en concertation avec Leo&Go; et c) avoir remis le véhicule à une société de dépannage/remorquage ou l'avoir laissé en sécurité à un endroit convenu avec Leo&Go, ou après son déplacement par le Client, si cela est possible. 	(2)	The Customer shall ensure that any accident, theft, fire or damage caused by animals or any other damage involving a Leo&Go vehicle driven by the Customer are reported to and recorded by the police in any case of bodily injuries and otherwise to the extent the circumstances so justify, without undue delay. If the police refuse to record the details of an accident, the Customer shall inform Leo&Go accordingly without undue delay by telephone in any such event, the Customer shall consult the support center on how to proceed and follow the instructions of the service center. This shall apply irrespective of whether the accident was caused by the Customer or by a third party or whether the damage is minor or not. The Customer may only leave the scene of the accident after : <ul style="list-style-type: none"> a) the acquisition of accident data by the police has been finished (or, where this is not possible, after the Leo&Go service center has been informed); and b) measures to preserve the evidence and to mitigate the damage have been taken in consultation with Leo&Go; and c) the Leo&Go vehicle has been handed over to a towing company or otherwise safely deposited in consultation with Leo&Go or has been removed by the Customer.
(4)	Le Client ne doit assumer aucune responsabilité ni faire aucune déclaration similaire dans le cas d'un accident impliquant un véhicule Leo&Go conduit par le Client. Si le Client fait une déclaration de reconnaissance explicite de responsabilité malgré l'interdiction, cette déclaration doit exclusivement s'appliquer au Client personnellement. Ni Leo&Go, ni l'assureur du véhicule ne seront tenus par cette déclaration.	(3)	The Customer must not assume any liability or make any similar declarations in the event of an accident involving a Leo&Go vehicle driven by the Customer. Where the Customer makes a declaration assuming liability in spite of this prohibition, such declaration shall exclusively apply to the Customer personally. Neither Leo&Go nor the insurer of the Leo&Go vehicle shall be bound by such declaration.
(5)	Que l'accident, que le Client est tenu de signaler à Leo&Go, ait été provoqué par le Client ou par un tiers, Leo&Go fournira au Client un constat amiable d'accident. Le Client remplira dans son intégralité le	(4)	Irrespective of whether an accident that the Customer is obliged to report to Leo&Go was caused by the Customer or by a third party, Leo&Go will provide the Customer with a damage report form.

	<p>constat amiable d'accident et le remettra dans les 24 heures ouvrées à Leo&Go par écrit (p. ex. courrier électronique). Si Leo&Go ne reçoit pas de constat correctement rempli (notamment signé par les deux parties, avec le nombre de cases cochées indiqué, etc...) dans le délai mentionné ci-dessus, l'assurance ne sera pas en mesure de prendre en charge le sinistre. Dans ce cas, Leo&Go se réserve le droit d'imputer au Client les coûts relatifs aux dommages, notamment à l'encontre de personnes, objets et véhicules en lien avec l'accident.</p> <p>Si un constat électronique est réalisé (e-constat), une copie devra être transmise à Leo&Go avant envoi à l'assurance</p>		<p>The Customer shall fully complete and return this form to Leo&Go in text form (e.g. email) within 24 working hours. Should Leo&Go not receive a timely properly completed damage report ((including, in particular, signed by both parties, with the number of boxes checked indicated, etc.), the insurance will be unable to settle the claim. In this event, Leo&Go reserves the right to charge to the Customer any costs for damages, in particular, to persons, items and vehicles that are related to the accident.</p> <p>If an electronic accident report (e-constat) is completed, a copy must be sent to Leo&Go before submitting it to the insurance company.</p>
(6)	<p>Leo&Go a droit à toute indemnisation perçue dans le cadre des dommages causés au véhicule Leo&Go. Si le Client a reçu une telle indemnisation, il devra la reverser à Leo&Go sans y être prié.</p>	(5)	<p>Leo&Go shall be entitled to any compensation paid in relation to damage to the Leo&Go vehicle. If the Customer has received any such payments, the Customer has to transfer them to Leo&Go without further demand.</p>
(7)	<p>Sur demande de Leo&Go, le Client indiquera la position précise du véhicule Leo&Go à tout moment et permettra une inspection du véhicule.</p>	(6)	<p>Upon Leo&Go's request, the Customer shall indicate the precise location of the Leo&Go vehicle at any time and allow an inspection of the Leo&Go vehicle.</p>
(8)	<p>Seul Leo&Go peut choisir le garage pour réparer le véhicule Leo&Go en cas de dommage.</p>	(7)	<p>Only Leo&Go shall choose the workshop for repairing the Leo&Go vehicle in case of damages.</p>
	<p>12. Dommages aux tiers, dommages au véhicule et vol: couverture d'assurance et limitation contractuelle de responsabilité du Client</p>		<p>12. Damage to third parties, damage to the vehicle and theft: Insurance cover and contractual limitation of liability of the Customer</p>
	<p><u>Assurance obligatoire de responsabilité civile</u></p>		<p><u>Mandatory civil liability insurance</u></p>
(1)	<p>Le véhicule Leo&Go dispose d'une couverture d'assurance responsabilité civile obligatoire du conducteur et des passagers pour les dommages matériels ou corporels causés aux tiers. Cette assurance couvre également les dommages corporels du conducteur et des passagers transportés dans des conditions suffisantes de sécurité à l'intérieur du véhicule Leo&Go.</p>	(1)	<p>The Leo&Go vehicle has third party liability mandatory insurance cover, which covers the liability of the driver or of the passengers for property damage or bodily damage caused to third parties. This insurance also covers bodily damage to passengers transported under adequately safe conditions in the Leo&Go vehicle.</p>
(2)	<p>Dans les limites de la loi en vigueur, en cas de dommages aux tiers, toute faute intentionnelle ou négligence, violation des dispositions contractuelles ou légales (en particulier en matière de conduite de véhicule à moteur) par le Client, ou toute conduite non autorisée, pourra entraîner un recours de Leo&Go et/ou de son assureur tenu d'indemniser le tiers victime, à l'encontre du Client et / ou du conducteur non autorisé, pour l'intégralité des sommes dues au tiers victime mises à la charge de Leo&Go ou de l'assureur du véhicule. Si le Client est</p>	(2)	<p>Within the limit of applicable laws, in case of damage to third parties, any intentional fault or negligence by the Customer, or breach by the Customer of contractual or legal obligations (in particular in respect of driving motor vehicles), or any non authorized driving, shall trigger a recourse against the Customer and /or against the non authorized driver, by Leo&Go and /or by the insurer bound to indemnify the third party, for the entire amount which Leo&Go or the insurer had to pay to the third party victim. In the event that the Customer is liable</p>

	responsable et n'est pas couvert par l'assurance du véhicule, le Client indemnisera Leo&Go pour toute réclamation de tiers.		and there is no insurance cover under the vehicle insurance, the Customer shall indemnify Leo&Go from any third party claims.
	<u>Vol et perte</u>		<u>Theft and loss</u>
(3)	Sauf dans les cas où il peut rapporter la preuve de son absence de faute, le Client sera responsable vis à vis de Leo&Go pour tout dommage, perte ou coût subi par Leo&Go en cas de vol, ou de perte: <ul style="list-style-type: none"> a) du véhicule Leo&Go, à hauteur de la valeur totale du véhicule; b) des clés et/ou des accessoires, à hauteur de la valeur desdits éléments. 	(3)	Except in cases where the Customer can prove that he has committed no fault, the Customer shall be liable vis-à-vis Leo&Go for any damage, loss or cost incurred by Leo&Go in case of theft or of loss: <ul style="list-style-type: none"> a) of the Leo&Go vehicle, up to the value of the vehicle; b) its keys and/or accessories, up to the value of these elements.
	<u>Dommages au véhicule</u>		<u>Damage to vehicle</u>
(4)	Si le véhicule Leo&Go est endommagé pendant que le Client en fait usage, ou si le Client provoque un dommage au véhicule Leo&Go (y compris clés et/ou des accessoires), ou si le Client cause un dommage à un véhicule tiers pendant l'utilisation d'un véhicule Leo&Go, le Client est responsable et doit indemniser Leo&Go. La responsabilité du Client est limitée à une franchise d'un montant indiqué dans les frais forfaitaires applicables, si les conditions générales d'utilisation ont été respectées.	(4)	If the Leo&Go vehicle is damaged while it is used by the Customer or if the Customer causes a damage to the Leo&Go vehicle (including keys and/or accessories), if the Customer causes damage to a third-party vehicle while using a Leo&Go vehicle, the Customer is liable and must indemnify Leo&Go. The liability of the Customer shall be limited to a deductible as per the applicable fee and cost policy, if the general terms and conditions have been complied with.
(5)	La responsabilité du Client s'étend en complément de la franchise, aux dommages collatéraux tels que les frais d'expert, les frais de remorquage, la perte de valeur, la perte de revenus de location, la hausse du montant des primes d'assurance du détenteur de la police d'assurance, les coûts administratifs supplémentaires, tels que ces frais sont facturés à Leo&Go par les tiers concernés ou objectivement établis par Leo&Go.	(5)	The liability of the Customer also extends in addition to the deductible, to the incidental damage such as expert's fees, towing charges, loss of value, loss of rental fees, raising of the policyholder's insurance premium, and additional administration costs, as such costs are invoiced to Leo&Go by third parties, or objectively established by Leo&Go.
(6)	Les limitations de responsabilité s'appliquent si (i) les véhicules de Leo&Go ont été utilisés conformément aux présentes Conditions Générales et (ii) les dommages ont été notifiés sans retard injustifié et conformément à la Section 11. Les limitations de responsabilité ne s'appliquent pas dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> a) les violations graves des obligations découlant de la Section 9; b) la non déclaration illicite d'accidents ou de dommages conformément à la section 11; c) les dommages causés intentionnellement ou par négligence grave; ou d) les dommages mécaniques au véhicule Leo&Go causés par une mauvaise utilisation (par exemple, les dommages au moteur causés par un mauvais remplissage de carburant). 	(7)	The limitations of liabilities apply if (i) the Leo&Go vehicles have been used in compliance with these General Terms and Conditions and (ii) the damage has been notified without undue delay and in accordance with Section 11. The limitations of liability do not apply in case of <ul style="list-style-type: none"> a) gross violations of the obligations pursuant to Section 9; b) illicit not reporting of accidents or damages pursuant to Section 11; c) damages caused by intent or gross negligence; or d) mechanical damage to the Leo&Go vehicle caused by incorrect operation (e.g. engine damage caused by wrong fueling).

<p>(7)</p>	<p>Dans le cas où l'option est disponible dans l'application mobile Leo&Go, le Client peut choisir de bénéficier d'une réduction de franchise, en sélectionnant l'option au moment de sa réservation. Cette option ne pourra être sélectionnée qu'au début de la location du véhicule, et s'applique uniquement pour le trajet réservé, moyennant une majoration du coût du trajet. Le coût de l'option et le montant de la franchise réduite sont précisés dans l'application Leo&Go, lorsque cette option est disponible.</p> <p>La réduction de franchise ne pourra être appliquée que dans le cas où le paiement de l'option est effectué lors de la facturation, une fois le trajet concerné terminé. Tout impayé ou délai de paiement de la facture comportant le coût de l'option réduction de franchise, conduira à l'annulation de l'option, qui ne pourra pas être appliquée pour le trajet concerné. Le Client sera alors redevable de la franchise standard.</p> <p>Tout non-respect des Conditions Générales d'Utilisation, notamment celles listées la section 9, entraînera la non-application de la réduction de franchise souscrite. Le Client sera alors redevable de la franchise standard.</p> <p>La réduction de franchise pourra être souscrite à condition de n'avoir occasionné aucun sinistre responsable chez Leo&Go, lors d'un trajet préalable.</p> <p>La réduction de franchise portera uniquement sur les dommages causés au véhicule. Les autres dispositions des Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent, notamment dans le cas où le Client est redevable d'autres frais forfaitaires.</p>	<p>If the option is available in the Leo&Go mobile application, the Customer can choose to benefit from a reduction of the deductible, by selecting the option at the time of his reservation. This option can only be selected at the beginning of the rental, and applies only to the reserved trip, at an additional cost to the trip. The cost of the option and the amount of the reduced deductible are specified in the Leo&Go application, when this option is available.</p> <p>The reduced deductible will only be applied if payment for the option is made at the time of billing, after the trip is completed. Failure to pay or delay in paying the invoice for the deductible reduction option will result in the cancellation of the option, which will not be applied to the trip. The Customer will then be liable for the standard deductible.</p> <p>Failure to comply with the Terms and Conditions, including those listed in Section 9, will result in the non-application of the deductible reduction option. Customer will then be liable for the standard deductible.</p> <p>The deductible reduction may be purchased on the condition that the Customer has not caused any at-fault damage to Leo&Go during a previous trip.</p> <p>The deductible reduction will only apply to damages to the vehicle. The other provisions of the General Terms and Conditions of Use apply, in particular if the Customer is liable for other additional costs.</p>
<p>(8)</p>	<p>Si un manquement commis par le Client à l'encontre des obligations stipulées dans le présent accord pousse l'assureur à exercer un recours contre Leo&Go, Leo&Go pourra exercer un recours contre le Client dans la même mesure.</p>	<p>(9) If a breach by the Customer of the obligations regulated in this agreement results in the insurer being able to take recourse against Leo&Go, Leo&Go can take recourse against the Customer to the same extent.</p>
<p>(9)</p>	<p>Les réparations des dommages aux véhicules seront effectuées, lorsque le véhicule est réparable, par toute entreprise mandatée à cet effet par Leo&Go. Dans les cas où les coûts des réparations nécessaires doivent être supportés par le Client, Leo&Go enverra au Client les photos du dommage et une estimation des frais, selon devis établi par un réparateur ou par un expert mandaté à cet effet par Leo&Go. Dans les 14 jours suivant la transmission par Leo&Go, le Client peut déclarer à Leo&Go ses objections, si elles sont dûment motivées.</p> <p>Leo&Go n'est pas tenu de fournir au Client le devis établi ou la facture de réparation du dommage.</p>	<p>(10) The repairs to the vehicles shall, when the vehicle can be repaired, be handled by any entity mandated by Leo&Go to this effect. In the cases where the costs of necessary repairs must be borne by the Customer, Leo&Go will send to the Customer pictures of the damage and the estimation of cost, as per a quote established by a garage or by an expert designated to this effect by Leo&Go. Within 14 days after transmission the customer can declare his objections per Mail, if these are duly motivated.</p> <p>Leo&Go is not required to provide the Customer with the estimate drawn up or the invoice for repairing the damage.</p>

	13. Responsabilité de Leo&Go		13. Leo&Go's liability
(1)	Leo&Go sera responsable conformément aux dispositions légales dans le cas de dommages causés intentionnellement ou en cas de négligence grave de Leo&Go, de ses représentants ou de ses agents d'exécution.	(1)	Leo&Go shall be liable in accordance with the statutory provisions for any damage caused intentionally or by gross negligence by Leo&Go or its representatives or vicarious agents.
(2)	Dans la limite maximale autorisée par les lois en vigueur, la responsabilité de Leo&Go en cas de négligence légère est limitée aux dommages prévisibles usuels pour ce type de contrat et s'appliquera en cas de violation d'une obligation contractuelle. Les dispositions de la présente section s'appliqueront également aux représentants légaux et aux agents d'exécution de Leo&Go.	(2)	To the maximum extent provided by applicable law, Leo&Go's liability for slight negligence is limited to the foreseeable damages typical for this type of contract and shall apply in case of a breach of a contractual obligation. The provisions of this section shall equally apply to Leo&Go's legal representatives and vicarious agents.
(3)	Les limitations de responsabilité ne s'appliqueront pas dans la mesure où des garanties ont été données, ou dans le cas d'atteintes à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé d'une personne, ou en cas de fait des produits défectueux.	(3)	Limitations of liability shall not apply to the extent guarantees have been given, in the event of any damage to a person's life, body or health or to claims under defective products regime.
	14. Responsabilité du Client, pénalités contractuelles, frais forfaitaires, interdiction d'utilisation		14. Customer's liability, contractual penalties, lump sum costs, exclusion from use
(1)	Le Client sera responsable vis à vis de Leo&Go pour tout dommage subi par Leo&Go causé par la faute du Client. Ces dommages incluent, sans s'y limiter, les violations de la Section 9, le vol, l'endommagement ou la perte du véhicule Leo&Go, de ses clés (si le véhicule en possède) et/ou de ses accessoires. Dans le cas où le Client est responsable et qu'il n'y a pas de couverture d'assurance dans le cadre de l'assurance du véhicule, le Client indemnise Leo&Go de toute réclamation de tiers.	(1)	The Customer shall be liable vis-à-vis Leo&Go for any damage incurred by Leo&Go that the Customer culpably caused. This shall include without limitation infringements of Section 9, the theft of, damage to or loss of the Leo&Go vehicle, its keys (if the vehicle has any) and/or accessories. In the event that the Customer is liable and there is no insurance cover under the vehicle insurance, the Customer shall indemnify Leo&Go from any third party claims.
(2)	En cas d'accident dû à la faute du Client, la responsabilité du Client s'étend, à hauteur du montant déductible convenu, auquel peuvent s'ajouter les dommages accessoires tels que les frais d'expertise, les frais de remorquage, la perte de valeur, frais pour la perte des frais de location, l'augmentation de la catégorie de taux de prime de l'assuré, frais administratifs supplémentaires. Ceci s'applique en cas d'accident dû à la faute du Client, peu importe le taux de responsabilité du client dans le sinistre (par exemple, en cas d'accident avec un partage de responsabilité à 50% entre les deux conducteurs, le client est redevable de l'intégralité des sommes listées ci-dessus). Ceci ne s'applique pas si le client n'est pas du tout	(2)	In the event of an accident due to the Customer's own fault, the Customer's liability shall, up to the amount of the agreed deductible, also extend to the incidental damage such as expert's fees, towing charges, diminished value, costs for the loss of rental fees, raising of the policyholder's premium rate category, additional administration costs. This applies in the event of an accident caused by the Client's fault, regardless of the Client's degree of responsibility in the incident (eg : in the event of an accident with a 50/50 split of responsibility between the two drivers, the Client is liable for the full amount of the sums listed above). This does not apply if the Client is not at all responsible for the incident.

	responsable.		
(3)	Le Client est responsable des conséquences d'infractions routières ou de délits commis avec le véhicule Leo&Go. Le Client prendra en charge tous les coûts en découlant et exonèrera Leo&Go de toute réclamation de tierces parties. Pour le traitement d'infractions routières (cautions, frais, amendes, etc.), le Client paiera à Leo&Go un montant forfaitaire pour chaque infraction. Le montant forfaitaire reposera sur la politique tarifaire et les frais forfaitaires applicables en vigueur.	(3)	The Customer is liable for the consequences of traffic offenses or criminal offenses committed with the Leo&Go vehicle. The Customer shall pay all resulting costs and shall release Leo&Go fully from any claims of third parties. For the processing of traffic offenses (cautions, fees, fines, etc.), the Customer shall pay Leo&Go a processing lump sum for each instance. The amount of the processing lump sum shall be based on the applicable fee and cost policy;
(4)	Si le Client fautif provoque un accident en dehors de la zone desservie, il prendra en charge les coûts découlant du retour du véhicule Leo&Go dans la zone définie.	(4)	In case the Customer culpably causes an accident outside the home area, the Customer shall bear the costs arising from returning the Leo&Go vehicle in the home area.
(5)	Si dans le cadre d'une violation de la Section 10, Leo&Go se voit obligé de déplacer le véhicule Leo&Go ou qu'une tierce partie fait appel à un service de remorquage, le Client prendra en charge les coûts dudit service et les coûts supplémentaires conformément à la politique tarifaire et aux frais forfaitaires applicables.	(5)	If due to a breach of Section 10 it is necessary for Leo&Go to relocate the Leo&Go vehicle or if a third party engages a towing service, the Customer shall bear the costs for such service and additional costs in accordance with the current fee and cost policy.
(6)	Le Client s'acquittera d'une pénalité contractuelle d'un montant énoncé dans la politique tarifaire si le Client fautif laisse une personne n'étant pas un conducteur autorisé utiliser le véhicule Leo&Go (cf Section 4 (4)). Le droit de demander des dommages reste inchangé. Dans ce cas, la pénalité contractuelle est déduite de ces dommages.	(6)	The Customer shall pay a contractual penalty in the amount set out in the fee and cost policy if the Customer culpably lets a person who is not an authorized driver use the Leo&Go vehicle (cf. Section 4 (4)). The right to claim for damages shall remain unaffected. In this case, the contractual penalty shall be deducted from such damages.
(7)	Si le Client commet intentionnellement un manquement contractuel grave, notamment un défaut ou un retard de paiement, Leo&Go peut interdire de manière temporaire ou permanente audit client d'utiliser tout véhicule Leo&Go avec effet immédiat. Le Client sera informé d'une telle interdiction dans l'application Leo&Go ou par tout autre moyen. Cette disposition s'applique également aux Clients Professionnels.	(7)	In the event of any material culpable breach of contract, including a default in payment or a late payment, Leo&Go may temporarily or permanently exclude the relevant Customer with immediate effect from using any Leo&Go vehicles. The Customer will be informed of any such exclusion in the Leo&Go application or by any other mean. This also applies to Professional Customers.
	15. Résiliation de l'accord cadre		15. Termination of the master agreement
(1)	L'accord cadre fondé sur les présentes Conditions Générales d'Utilisation sera conclu pour une durée indéterminée; les deux parties ont le droit de résilier l'accord cadre pour convenance par notification écrite avec un préavis de deux (2) semaines fin de mois (p. ex. par lettre, fax ou courrier électronique). Si une durée minimum a été convenue pour la	(1)	The master agreement based on the Terms and Conditions shall be concluded for an indefinite period; both parties are entitled to terminate the master agreement for convenience upon two (2) weeks' notice in text form (e.g. letter, fax, email) as per the end of each calendar month. If a minimum term has been agreed for concluded packages, the

	<p>conclusion de forfaits, l'accord cadre pourra être résilié uniquement après l'envoi d'un préavis avec deux (2) semaines après la durée minimum convenue.</p>		<p>master agreement may only be ordinarily terminated with two (2) weeks' notice after expiry of the agreed minimum term.</p>
(2)	<p>Les parties disposent d'un droit de résiliation exceptionnelle. Leo&Go aura à ce titre le droit de résilier l'accord sans préavis, notamment si le Client:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) est un particulier et fait l'objet de factures impayées b) cesse de payer de manière générale c) est une personne physique ou une personne morale, de droit privé ou de droit public, agissant dans le cadre de son activité professionnelle lorsque l'accord principal a été conclu et qu'elle a des arriérés de paiement; d) fait de fausses déclarations ou omet des faits lors de son inscription ou dans le cadre de la relation contractuelle, rendant la poursuite de l'accord déraisonnable pour Leo&Go; e) en dépit d'avertissements écrits, continue à enfreindre gravement l'accord ou ne remédie pas immédiatement aux conséquences découlant desdites violations; f) Cause régulièrement des dommages aux véhicules Leo&Go g) conduit sous l'influence de l'alcool ou de drogues h) conduit de manière dangereuse i) communique ses identifiants de connexion (identification Leo&Go, mot de passe Leo&Go) à une autre personne, enfreignant ainsi la Section 4 (4). 	(2)	<p>The parties' right of extraordinary termination remains unaffected. Leo&Go shall in this regard be entitled to termination without notice, in particular, if the Customer:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) is a consumer and defaults on payments due b) stops payments in general; c) is an individual or corporate entity governed by private law or by public law, acting in a professional capacity when the main agreement was concluded and having defaulted on payments due; d) makes false statements or omits facts when registering or in the course of the contractual relationship, making it unreasonable for Leo&Go to continue the agreement; e) despite written warning, continues to be in serious breach of the agreement or does not immediately remedy consequences already arising from such breaches; f) Cause damages to the Leo&Go vehicles on a regular basis; g) drive under the influence of alcohol or drugs h) Drives dangerously i) passed on their customer login data (Leo&Go identification, Leo&Go password) to another person, in breach of Section 4 (4).
(3)	<p>Dans le cas où Leo&Go résilie l'accord sans préavis, l'accès aux véhicules Leo&Go sera immédiatement bloqué, dès réception de l'avis de résiliation correspondant.</p>	(3)	<p>In the event that Leo&Go terminates the agreement without notice, access to Leo&Go vehicles will be blocked immediately upon receipt of the relevant notice of termination.</p>
(4)	<p>Si l'accord cadre a été résilié pour l'une des causes mentionnées dans le paragraphe ci-dessus, Leo&Go peut exiger, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) le retour immédiat d'un véhicule Leo&Go actuellement utilisé par le Client correspondant. Si le Client ne ramène pas immédiatement le véhicule Leo&Go, Leo&Go a le droit de prendre possession du véhicule Leo&Go aux frais du Client; b) des dommages et intérêts forfaitaires correspondants aux versements de location jusqu'à ce que le véhicule Leo&Go soit rendu c) autres dommages et intérêts. En cas de dommages, Leo&Go facturera au Client le 	(4)	<p>In the event that the master agreement has been terminated for cause pursuant to the above paragraph, Leo&Go may claim in particular :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) immediate return of any Leo&Go vehicle currently used by the relevant Customer. Should the Customer fail to return the Leo&Go vehicle immediately, Leo&Go is entitled to take possession of the Leo&Go vehicle at the Customer's expense; b) liquidated damages corresponding to the rental installments until the relevant Leo&Go vehicle is returned c) further damages. In terms of damages, Leo&Go will charge the Customer the damage actually caused.

	montant des dommages causés.		
	16. Codes de conduite applicables		16. Applicable Codes of Conduct
	Nous respectons notre Politique de confidentialité qui est constamment accessible sur la page www.leoandgo.com . L'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation du service lors de l'enregistrement vaut acceptation de la Politique de Confidentialité.		We adhere to our Privacy Statement that is constantly accessible on www.leoandgo.com . The acceptance of the Terms of Use of the service during the registration constitutes the acceptance of the Privacy Policy.
	17. Dispositions générales		17. General provisions
(1)	L'accord cadre, l'accord de validation et les contrats de location individuels seront régis par le droit français.	(1)	The master agreement, the validation agreement and the individual rental agreements shall be governed by French law.
(2)	Dans les limites prévues par la loi, seuls les tribunaux compétents pourront statuer sur l'accord cadre, l'accord de validation et/ou les accords de location individuels.	(2)	To the extent permitted by law, only the competent courts may rule on the master agreement, the validation agreement and/or the individual rental agreements.
(3)	Le Client ne peut transférer de réclamations ou autres droits à des tiers en vertu des accords susmentionnés qu'avec l'accord préalable par écrit de Leo&Go.	(3)	The Customer may only transfer any claims or other rights under the aforementioned agreements to third parties with the prior written consent of Leo&Go.
(4)	Il n'existe aucun accord auxiliaire verbal.	(4)	There are no oral ancillary agreements.
(5)	Si l'une ou plusieurs des dispositions des présentes Conditions Générales deviennent nulles ou non avenues, ceci ne porte pas préjudice à la validité du reste des dispositions.	(5)	Should one or several provisions of these General Terms and Conditions be or become invalid or void, this shall not affect the validity of the remaining provisions.
	18. Service client / Réclamations		18. Customer Service / Complaints
	Le Client peut utiliser les coordonnées fournies dans la Section 1 (1) ci-dessus pour toute question, retour ou réclamations par lettre, téléphone ou courrier électronique.		The Customer may use the contact details set out in Section 1 (1) above in case of questions, returns or complaints by letter, telephone or email.
	19. Procédure de médiation		19. Mediation process
	Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. Si le Client est un consommateur et qu'il a tenté préalablement de résoudre son		Every consumer has the right to have recourse, free of charge, to a mediator with a view to the amicable resolution of the dispute between him and a professional. If the Customer is a consumer and has previously attempted to resolve his/her dispute with

	<p>différend avec notre Service Client, il a le droit de recourir à un médiateur en vue de la résolution de son litige. Ce médiateur est : M. le Médiateur de Mobilians - 43 bis route de Vaugirard - CS 80016 - 92197 Meudon CEDEX. (https://www.mediateur-mobilians.fr/).</p>		<p>our Customer Service, he/she has the right to use a mediator to resolve his/her dispute with. This mediator is: M. le Médiateur de Mobilians - 43 bis route de Vaugirard - CS 80016 - 92197 Meudon CEDEX (https://www.mediateur-mobilians.fr/).</p>
--	---	--	--

2. Conditions générales d'utilisation pour le programme fidélité

Le Programme de fidélité Leo&Go (ci-après le "Programme") est proposé par la société VULOG LABS (ci-après « Leo&Go »), société par actions simplifiée au capital social variable, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le n°898 324 330, dont le siège social est au 21 rue Longue, 69001 Lyon; dont le nom commercial est Leo&Go. En adhérant au Programme lors de son inscription au service Leo&Go, la personne adhérente (ci-après l' « Adhérent ») accepte dès à présent et sans réserve les conditions suivantes (ci-après "Conditions générales").

Présentation du programme de fidélité

L'accès au Programme de Fidélité de Leo&Go est un service délivré gratuitement par Leo&Go à ses clients disposant d'un compte Adhérent validé. Il a pour objectif d'inciter ses Adhérents à la mobilité partagée, en récompensant les trajets effectués avec le service Leo&Go. L'Adhérent du Programme de Fidélité cumule des points sur son Espace Personnel de Fidélité en réalisant des dépenses lors de l'utilisation du service Leo&Go. Ces points de fidélité peuvent ensuite être dépensés sur la boutique d'offres du Programme de Fidélité

I. Comment et où adhérer au programme de fidélité ?

Le Programme est accessible aux personnes qui possèdent un compte valide permettant d'utiliser le service Leo&Go.

Pour pouvoir adhérer au Programme, le client doit posséder ou procéder à l'ouverture d'un compte Leo&Go. L'adhésion au Programme est gratuite à l'exception des coûts de connexion à internet nécessaires à l'utilisation de l'application Leo&Go. Les frais de connexion à internet sont à la charge exclusive de l'Adhérent. Le Programme est uniquement applicable en France métropolitaine.

L'adhésion au programme se fait :

- au lancement du programme pour les clients possédant déjà un compte Leo&Go
- au moment de la création de compte sur l'application mobile Leo&Go pour les nouveaux clients.

Le Programme est dématérialisé et est accessible via l'application mobile Leo&Go dans la rubrique "Mes points fidélité".

Cette adhésion est strictement personnelle et ne peut bénéficier à une autre personne. L'Adhérent ne peut pas donner ses points à un tiers. Il ne peut créer son compte qu'une seule fois mais peut adhérer et supprimer son adhésion au Programme plusieurs fois.

En cas de doute sur le respect des présentes Conditions générales, Leo&Go se réserve le droit de demander un justificatif d'identité au membre du programme fidélité et/ou de ne pas attribuer les points ou autres bénéfices liés au Programme.

II. Quelles informations dois-je donner pour pouvoir adhérer ?

Afin de devenir Adhérent au Programme, un client doit simplement s'inscrire au service Leo&Go et sera connecté automatiquement à la plateforme fidélité depuis son application mobile Leo&Go.

Un Adhérent peut, à tout moment, refuser de recevoir les communications relatives au Programme, (exceptées celles relatives à l'expiration des points de fidélité ainsi que celles relatives à l'accumulation des points au sein du Programme) en se désabonnant selon les modalités indiquées à l'article VI des présentes Conditions générales.

III. Comment installer l'application mobile Leo&Go ?

Afin de pouvoir utiliser l'application mobile Leo&Go, l'Adhérent doit la télécharger sur son smartphone. Ce téléchargement est gratuit. L'application est téléchargeable via Apple Store et Google Store et est compatible sur IOS et Android.

IV. Quels sont les avantages du programme de fidélité ?

En tant qu'Adhérent, vous cumulez des points de fidélité quand vous effectuez un trajet avec votre profil personnel payé : pour 1€ dépensé, vous recevez 10 points fidélité.

Par exemple :

- pour un trajet effectué d'un montant de 14,00€, le nombre de points cumulés est de 140.
- pour un trajet effectué d'un montant de 18,90€, le nombre de points cumulés est de 190.
- pour un trajet effectué de 18,15€, le nombre de points cumulés est de 180.

Le cumul de points est plafonné à 1000 points par trajet.

Seuls les trajets effectués permettent de cumuler des points : par exemple les frais forfaitaires tels que les frais de réparation pour dommages causés au véhicule ne permettent pas de cumuler des points.

Les points sont crédités sur l'espace fidélité avec un délai variable après le règlement de la facture du trajet effectué avec le service Leo&Go par l'Adhérent.

Les points ont une validité de 12 mois à partir de la date d'obtention des premiers points. Au bout de ces 12 mois, la cagnotte de points sera remise à zéro. Par exemple, si l'Adhérent crée un compte Leo&Go le 2 mars de l'année N, et effectue son premier trajet le 5 mars de l'année N, l'intégralité des points cumulés entre le 5 mars de l'année N et le 4 mars de l'année N+1 sera remise à zéro le 5 mars de l'année N+1.

Leo&Go pourra proposer, des opérations commerciales ponctuelles et/des "missions" éphémères" permettant aux Adhérents de cumuler davantage de points. Leo&Go se donne le droit d'ajuster la mécanique de cumul de points si nécessaire pour les points obtenus dans le cadre d'une opération commerciale ponctuelle ou une mission éphémère.

L'Adhérent dispose de la possibilité de transformer ses points en récompenses proposées par Leo&Go :

1/ En crédits Leo&Go selon des paliers définis

2/ En offres partenaires proposées par les partenaires du programme fidélité Leo&Go

Le cumul de points de fidélité est effectif uniquement pour les dépenses effectuées lors de l'utilisation du service Leo&Go après l'adhésion au Programme. Leo&Go n'est en aucun cas tenu d'affecter au cumul des points de fidélité les dépenses effectuées lors de l'utilisation du service Leo&Go par l'Adhérent avant son inscription au Programme.

V. Gestion des offres

Types d'offres

Il y a plusieurs types d'offres mises en jeu.

Leo&Go met à disposition des Adhérents plusieurs types d'offres :

☑ Offre standard : le participant acquiert le bien ou le service en échange d'un nombre de points fixé.

☑ Offre chance : le participant engage un nombre de points et tente sa chance. Un tirage au sort détermine le ou les gagnants de cette offre.

☑ Offre vitrines : offres publicitaires qui n'engagent aucun point de l'Adhérent

Le participant est limité à une commande pour une offre chance.

Le déroulement des offres et les modalités d'attribution des lots sont disponibles sur la boutique du Programme de Fidélité.

Lors des tirages au sort, Leo&Go départagera les participants de manière aléatoire.

Les offres présentes sur la boutique du Programme de Fidélité peuvent être limitées dans le temps.

Tous les frais exposés postérieurement au gain des lots, notamment pour leur entretien et leur usage, sont entièrement à la charge du gagnant.

Utilisation des points, Confirmation de commande et annonce des gagnants

Une fois le nombre suffisant de points acquis, l'Adhérent pourra se rendre sur la boutique et choisir une ou plusieurs offres en fonction du nombre de points en sa possession.

Lors de l'acquisition d'un lot en offre standard, un e-mail de confirmation de commande sera automatiquement transmis au bénéficiaire avec un code promotionnel.

Le ou les gagnants d'une offre chance, recevront un e-mail le jour du tirage au sort.

Une fois que l'Adhérent confirme son achat ou sa participation à une offre, il n'est plus possible de modifier ou d'annuler cette commande. Aucun échange ni remboursement ne sera possible.

Les offres de la boutique sont décrites avec le maximum d'exactitude. Si malgré toutes les précautions prises, des erreurs s'étaient glissées dans le catalogue, Leo&Go ne pourrait être tenu pour responsable. Les photos des offres de la boutique sont non contractuelles.

Remise des lots

Les modalités de remise de chaque lot sont spécifiées dans la description des offres présentes sur la boutique du Programme de Fidélité de Leo&Go.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés sans possibilité d'échange contre des espèces, biens ou services. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Leo&Go se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

Au cas où un article figurant sur le catalogue serait indisponible, Leo&Go recrédira à l'Adhérent les points dépensés pour l'achat du lot ou substituera un article de même valeur et présentant des caractéristiques équivalentes (dans le cas d'une substitution, les points utilisés pour l'achat de l'article ne seront pas recrédités).

Si un lot, provenant d'une offre chance ou standard, n'a pas été retiré dans un délai de 2 mois suivant la date du tirage au sort pour une offre chance ou la date d'achat pour une offre standard, Leo&Go se réserve le droit de le remettre en jeu. Aucun remboursement ne pourra être demandé en contrepartie par le gagnant. Ce délai pourra être réduit à 1 mois pour certains lots. En cas d'échange d'un produit ayant généré une consommation de points, le nombre de points correspondant ne sera pas recrédité. Pour toute contestation sur les produits, vous pouvez adresser un courrier à bonjour@leoandgo.com

VI. Comment utilisez-vous mes données à caractère personnel ?

Dans le cadre de la gestion du Programme, Leo&Go collecte un certain nombre de données à caractère personnel (comme indiqué à l'Article II ci-dessus).

Conformément au Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (le « RGPD ») et à la législation en vigueur, Leo&Go vous informe sur le traitement de vos données dans la Politique de Confidentialité.

VII. Désinscription/Résiliation

Par l'Adhérent

Le Programme est un service gratuit associé au compte client Leo&Go . L'Adhérent peut à tout moment choisir de se désinscrire du Programme en écrivant à bonjour@leoandgo.com

En cas de désinscription du Programme à l'initiative de l'Adhérent, l'ensemble de ses points seront supprimés sans possibilité de les récupérer.

Par Leo&Go

En cas de violation par l'Adhérent de l'une quelconque des clauses des Conditions Générales d'Utilisation, Leo&Go pourra selon la gravité de la violation désactiver immédiatement l'accès de l'Adhérent à l'Espace personnel de Fidélité concerné, et ce sans indemnité.

La désactivation de l'Espace personnel de Fidélité fait perdre à l'Adhérent concerné le bénéfice du programme, soit la perte des points cumulés non encore utilisés et l'annulation de sa participation aux offres chance. L'Adhérent concerné ne pourra pas se réinscrire au programme sauf autorisation préalable et écrite de Leo&Go.

VIII. Modification des présentes conditions générales du programme de fidélité

Leo&Go se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales du Programme ou de mettre fin à celui-ci à tout moment sans qu'il ne soit nécessaire pour elle de justifier sa décision.

Toute modification substantielle des présentes fera l'objet d'une notification préalable dans un délai raisonnable, par le moyen de communication choisi par Leo&Go, aux Adhérents.

IX. Fermeture du programme

Le programme de fidélisation pourra être écourté, interrompu ou arrêté à tout moment par Leo&Go. Ces situations seront portées à la connaissance de l'Adhérent par tout moyen jugé utile par Leo&Go.

Il est porté à la connaissance de l'Adhérent que le Programme de Fidélité peut s'arrêter sans aucun préavis et sans aucune compensation des points acquis.

X. Droit applicable et litige

L'Utilisateur peut émettre une réclamation par email à bonjour@leoandgo.com.

Les dispositions des présentes Conditions Générales sont régies par la loi française.

Tout différend sera soumis aux juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile ou aux juridictions du lieu où le demandeur résidait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (article R631-3 du code de la consommation).

Aucune contestation ou réclamation ne sera prise en considération après un délai d'un (1) mois après la clôture d'une offre du Programme Fidélité.